Nations Unies S/PV.7813



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7813e séance

Jeudi 17 novembre 2016, à 10 heures

New York

Président : M. Seck. . . . . (Sénégal)

Membres :

Angola	M. Lucas
Chine	M. Liu Jieyi
Égypte	M. Aboulatta
Espagne	M. Oyarzun Marchesi
États-Unis d'Amérique	Mme Sison
Fédération de Russie	M. Safronkov
France	Mme Gueguen Mohsen
Japon	M. Akahori
Malaisie	M. Ibrahim
Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
Ukraine	M. Yelchenko
Uruguay	M. Rosselli
Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique: «Renforcer le partenariat stratégique dans le domaine de la lutte contre l'idéologie extrémiste»

Lettre datée du 11 novembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/965)

16-38957 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique : « Renforcer le partenariat stratégique dans le domaine de la lutte contre l'idéologie extrémiste »

Lettre datée du 11 novembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/965)

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. M. Hameed Opeloyeru, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques de l'Organisation de la coopération islamique; M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques; et le professeur Souleymane Bachir Diagne, Chef du Département de français et de langues romanes de l'Université Columbia.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je tiens à appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/2016, qui contient une lettre datée du 11 novembre 2016, par laquelle le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies transmet au Secrétaire général une note conceptuelle sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M. Opeloyeru.

M. Opeloyeru (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier le Gouvernement sénégalais d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance, qui arrive à point nommé. Le fait que le Conseil de sécurité ait accepté de convoquer la séance d'aujourd'hui, consacrée à la coopération entre l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et l'Organisation des Nations Unies, atteste clairement de l'importance qu'il attache à juste titre à cet événement. Je voudrais également souligner l'importance des idées excellentes figurant dans la note conceptuelle établie par la délégation sénégalaise (voir S/2016/965), qui s'étend davantage sur cette question de la plus haute importance.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Sénégal du brio avec lequel il s'acquitte de son mandat au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent ainsi que Président du Conseil pour ce mois. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, des efforts inlassables qu'il déploie pour renforcer la coopération, qui a atteint maintenant un niveau stratégique, entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique. Nous partageons l'idée qu'il a de la relation de coopération stratégique entre nos deux organisations. Je voudrais aussi féliciter, au nom de l'OCI, M. António Guterres de son élection à la fonction de Secrétaire général.

Les buts et objectifs de l'OCI et de l'ONU sont largement similaires. Les deux organisations se consacrent à la cause de la paix, de la sécurité et du développement internationaux, et sont confrontés aux mêmes défis dans tous les domaines de l'activité humaine. La vision de l'OCI, qui privilégie l'être humain, vise à développer le capital humain et à réaliser une croissance inclusive. Elle envisage son rôle en tant que partenaire efficace pour la paix et le développement dans le monde.

Ayant pour mission de défendre les intérêts collectifs et les causes justes de ses États membres, l'OCI, aux termes de sa Charte, a été créée sur la base des nobles principes de paix, d'harmonie, de tolérance, de fraternité et d'égalité entre tous les êtres humains. Le préambule de la Charte réaffirme l'attachement de tous les États membres – qui sont tous Membres de l'ONU – à la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi elle s'est fixé dès sa création pour tâche essentielle de concrétiser les principes et les buts des Nations Unies, et s'est constamment efforcée de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi l'OCI continue de traiter régulièrement nombre de questions figurant aussi au premier rang de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, comme le Moyen-Orient, la Syrie, la Somalie, le Mali, la Libye, l'Afghanistan et la République centrafricaine.

L'OCI et l'ONU mènent avec succès des actions bilatérales de coordination et d'échanges, telles que décidées à Genève et à Djedda, qui ont permis de renforcer notre niveau de coopération et de partage des pratiques optimales. Dans l'allocution qu'il a prononcée en septembre à la réunion annuelle de coordination des Ministres des affaires étrangères de l'OCI, tenue

en marge de la session de l’Assemblée générale, le Secrétaire général de l’ONU a mis en lumière le partenariat fructueux qui a été développé entre les deux organisations dans tous les domaines de préoccupation et d’intérêt mutuels. Pour notre part, nous attachons une grande importance à cette relation et sommes déterminés à la renforcer encore plus avant en vue de promouvoir la paix, la justice, les droits de l’homme et le développement.

Fermement convaincue du rôle crucial joué par les organisations internationales, l’OCI a consenti d’immenses efforts pour établir et maintenir un réseau d’étroites relations de coopération, non seulement avec l’ONU mais aussi avec les autres organisations régionales et sous-régionales, en vue de mettre en place une plateforme large et inclusive aux fins de la paix, de la sécurité et du développement socioéconomique dans le monde.

L’Organisation de la coopération islamique est un partenaire naturel de l’ONU dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l’extrémisme violent, qui représentent l’un et l’autre une menace croissante pour toutes les sociétés, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. L’OCI a toujours été aux premières lignes de la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. La coopération avec les partenaires internationaux et régionaux clefs en matière de lutte contre le terrorisme est l’un des objectifs clefs de la Charte de l’OCI. En adoptant son code de conduite, aussi bien que sa Convention pour combattre le terrorisme international, en 1994 et en 1999 respectivement, l’OCI a été l’une des premières organisations à adopter une position de principe claire contre le terrorisme.

Pleinement déterminé à coopérer avec le Secrétariat de l’ONU et ses institutions pertinentes, le Secrétaire général de l’OCI a salué le Plan d’action du Secrétaire général pour prévenir l’extrémisme violent dès après sa publication. De même, les États membres de l’OCI ont exprimé leur soutien au Plan d’action lors du Sommet de l’OCI, qui a eu lieu en avril à Istanbul.

L’OCI considère que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies fournit une directive viable aux États Membres pour lutter contre le terrorisme, et que le Plan d’action est une contribution significative à la mise en œuvre effective des piliers I et IV de la Stratégie. Pour ce qui concerne les mesures visant à endiguer la propagation du terrorisme, l’OCI a organisé en 2013, conjointement avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), un atelier pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1624 (2005). Actuellement, nous sommes en pourparlers avec la DECT pour organiser un deuxième atelier de plus large champ, qui portera notamment sur la mise en œuvre des résolutions 1624 (2005) et 2178 (2014). Nous sommes aussi en discussion avec la DECT pour voir de quelle façon nous pouvons bénéficier de son expertise juridique à l’heure où l’OCI procède à l’examen de sa Convention pour combattre le terrorisme international.

De même, nous sommes en train de discuter avec l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de la façon dont nous pouvons coopérer en vue de promouvoir la mise en œuvre du Plan d’action du Secrétaire général pour prévenir l’extrémisme violent. À cet égard, l’un des projets concrets à l’examen est l’organisation d’une rencontre de haut niveau sur la prévention de la radicalisation des jeunes au Moyen-Orient.

L’OCI pense que la première mesure à prendre pour contrer la radicalisation et prévenir l’extrémisme violent doit être de priver de leur légitimité les groupes terroristes aux yeux de ceux qu’ils exploitent, en réfutant les arguments mêmes qu’ils utilisent pour justifier leur actes criminels. Pour sa part et au titre de l’engagement qu’elle a pris de lutter contre le terrorisme et contrer l’extrémisme violent, l’OCI s’emploie à ôter toute légitimité aux idéologies terroristes en élaborant des contre-discours aux idéologies et à la propagande extrémistes, et en permettant de faire entendre leur voix à des hommes de religion crédibles et authentiques qui prônent la tolérance et la non-violence.

Ce mois même, en partenariat avec l’Organisation islamique pour l’éducation, les sciences et la culture (ISESCO) et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, l’OCI a organisé un atelier au siège de l’ISESCO à Rabat dans le cadre de l’action qu’il mène pour lutter contre l’extrémisme et promouvoir un discours islamique modéré. L’atelier a discuté du rôle de l’éducation religieuse dans la promotion de la paix et la lutte contre la violence et, plus précisément, de la façon dont les écoles et les institutions religieuses peuvent contribuer à la promotion d’une éducation appropriée de l’islam afin d’empêcher que les enfants et les jeunes tombent dans le piège des extrémistes.

En outre, le 3 octobre, l’OCI a créé un Centre pour le dialogue, la paix et l’entente au sein de son Secrétariat général, et lancé officiellement le site Web de ce Centre au cours de la quarante-troisième session du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l’OCI, qui a eu lieu à Tachkent dans la suite du mois. Le Centre a pour

principale mission de lutter contre l’incitation à toutes les formes de terrorisme, de violence et d’extrémisme, en particulier l’incitation à travers les plateformes des réseaux sociaux, les médias et le cyberespace. En conséquence, le nouveau Centre de l’OCI vise à discréditer la propagande extrémiste par la diffusion sur les réseaux sociaux d’une contre-propagande et de messages sur des sujets idéologiques ciblant les jeunes musulmans, ainsi que par la production de vidéos et dessins animés exposant la réalité des groupes terroristes qui se prétendent islamiques.

Le Programme d’action de l’OCI pour 2016-2025, intitulé OCI 2025, trouve son ancrage dans les dispositions de la Charte de l’OCI et son cadre conceptuel dans les orientations émanant des forums de l’OCI s’agissant d’élaborer son paradigme. Il porte sur 17 domaines prioritaires, notamment la paix et la sécurité; l’atténuation de la pauvreté; le commerce, l’investissement et les finances; l’emploi, les infrastructures et l’industrialisation; la science, la technologie et l’innovation; le changement climatique et la durabilité; la modération, la culture, l’harmonie interconfessionnelle; la promotion et l’autonomisation des femmes; les droits de l’homme, la bonne gouvernance et l’application du principe de responsabilité; les technologies de l’information et de la communication et l’infrastructure numérique, entre autres.

Le Programme d’action OCI accorde également une place importante aux programmes de développement, y compris le développement du capital physique et du capital humain, à l’élimination de la pauvreté, à la mise en place de systèmes de protection sociale et à l’autonomisation des jeunes. Nous sommes donc convaincus que le Programme d’action OCI-2025 servira de base solide à nos États membres en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. En conséquence, l’OCI, une des organisations intergouvernementales les plus influentes en matière de coopération Sud-Sud, a établi de solides partenariats avec les institutions compétentes des Nations Unies afin de mettre en œuvre ses divers programmes socioéconomiques visant la promotion de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits dans ses 57 États membres.

Il est impératif de s’attaquer de manière collective aux niveaux national, régional et international aux difficultés et problèmes auxquels se heurtent actuellement la paix internationale et le développement. Dans un monde qui évolue rapidement, le renforcement de la coopération entre l’ONU et l’OCI permettra de promouvoir le multilatéralisme et de renforcer le mécanisme international de sécurité collective. À cet effet, l’OCI continue de jouer un rôle important dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que pour ce qui est de promouvoir la reconstruction après les conflits et de désamorcer les crises humanitaires dans ses États membres. L’OCI s’emploie en outre activement à lutter contre l’extrémisme violent et le terrorisme et à promouvoir le développement socioéconomique, contribuant ainsi de manière importante aux efforts mondiaux de renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

L’OCI a, à de nombreuses occasions, fait part de sa disposition à mettre en place un partenariat efficace avec l’ONU pour renforcer la coopération dans tous les domaines et préparer des interventions rapides en cas de différends et de crises naissantes. En conséquence, le Secrétariat général de l’OCI déploie des efforts soutenus pour renforcer le rôle de l’organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que dans la prévention et le règlement des conflits. L’OCI a, par exemple, mis en place un Groupe pour la paix, la sécurité et la médiation et un Département du dialogue et de la communication. Elle vient de lancer un centre de contre-propagande pour lutter contre l’argumentaire et les discours des extrémistes qui cherchent à compromettre la paix et la sécurité dans le monde.

L’OCI a ainsi apporté des contributions précieuses aux activités de l’ONU en ce qui concerne la prévention des conflits, la gestion des crises, la médiation, l’aide humanitaire, la promotion des droits de l’homme, la bonne gouvernance, l’état de droit et le développement durable, grâce aux nombreux instruments politiques, économiques et sociaux et aux ressources à sa disposition. C’est pourquoi l’OCI a accueilli, à son siège à Djedda, plusieurs groupes de contact internationaux, sur l’Afghanistan et la Somalie notamment, et a organisé des réunions sur la médiation pour les organisations régionales et des ateliers sur la lutte antiterroriste. La session de consultations biennales OCI/ONU est pour les deux organisations une excellente occasion d’identifier tous les domaines de coopération, avec une grille de travail claire et un calendrier précis pour la mise en œuvre.

Nous espérons intensifier nos rapports avec l’ONU afin de renforcer les capacités de l’OCI en fonction de ses besoins et de ses priorités stratégiques. L’OCI pourra ainsi être un partenaire efficace de l’ONU dans la lutte contre les problèmes immédiats et

futurs auxquels est confronté le monde musulman. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement est, à cet égard, un bon exemple à suivre.

Enfin, je tiens à réaffirmer la volonté de l'OCI de continuer d'être un solide partenaire dynamique de l'ONU en vue de s'attaquer aux questions d'intérêt commun, ainsi qu'aux défis présents et futurs, pour défendre et promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans le monde. Nous avons fait beaucoup ensemble, mais je pense qu'il faut faire plus. Ce n'est que par une coopération, une collaboration et une coordination étroites et cohérentes que les deux organisations pourront rendre notre monde plus prospère et plus sûr pour tous nos peuples.

Le Président : Je remercie M. Opeloyeru de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : Je remercie le Sénégal d'avoir organisé la présente séance d'information sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

La tenue de la présente séance démontre clairement que les deux organisations sont plus que jamais disposées à travailler ensemble pour s'attaquer aux problèmes mondiaux et régionaux. L'ampleur et la complexité de ces problèmes sont simplement trop considérables pour qu'un pays ou une organisation puisse y faire face seul. Pour prévenir et régler les conflits avec efficacité, nous devons unir nos forces avec l'OCI pour élaborer des stratégies communes et mettre à profit nos avantages relatifs.

À cet égard, le Secrétaire général a pris note du Programme d'action OCI-2025, adopté à la Conférence islamique au sommet des chefs d'État ou de gouvernement en avril et de son Programme d'action décennal, qui décrit les situations de conflit comme un défi majeur auquel doit faire face la Oumma au XXIe siècle. Le Secrétaire général accueille avec satisfaction le communiqué de la treizième Conférence islamique au sommet des chefs d'État ou de gouvernement et se félicite qu'il appuie la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent.

Depuis plus de 20 ans, l'ONU travaille en coopération étroite avec l'OCI pour promouvoir une culture de paix, de tolérance et d'entente. Ces dernières années, l'ONU, en particulier par l'intermédiaire du Département des affaires politiques, a intensifié sa coopération avec cette organisation régionale et s'est concertée avec elle pour promouvoir un dialogue politique plus poussé. Il ne fait aucun doute que notre coopération n'est pas sans difficultés; les ressources, les capacités et les mandats diffèrent, et la composition de nos organisations, en dépit de chevauchements, est différente. La meilleure façon de surmonter ces difficultés est d'approfondir notre dialogue afin d'élaborer des stratégies communes face à des crises naissantes.

Ainsi, la coopération entre l'ONU et l'OCI est renforcée par des contacts directs entre les secrétariats des deux organisations ainsi qu'entre les institutions spécialisées et organismes du système des Nations Unies et l'OCI. Le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'OCI se rencontrent à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale et à de nombreuses autres occasions. L'ONU appuie l'appel de l'OCI au renforcement de son rôle dans la prévention des conflits, le renforcement de la confiance, le maintien de la paix, le règlement des conflits et durant la phase de réinsertion après le conflit dans des États Membres, ainsi que dans les situations de conflit touchant des populations musulmanes.

L'ONU a pris un certain nombre de mesures pour structurer ses relations avec l'OCI en l'aidant à renforcer ses capacités par des activités de médiation et d'assistance électorale, et en organisant des entretiens entre homologues avec l'OCI dans des domaines d'intérêt commun tels que la paix et la sécurité, la coopération économique et l'action humanitaire. Les secrétariats de l'ONU et de l'OCI organisent des réunions biennales générales de coopération, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Un grand nombre d'organismes des organisations participent à ces réunions, lors desquelles des objectifs et des indicateurs sont définis pour la mise en œuvre des projets et des activités menés de concert. La treizième session de consultations biennales a eu lieu en mai à l'Office des Nations Unies à Genève.

L'ONU et l'OCI ont des objectifs communs s'agissant de promouvoir et de faciliter le processus de paix au Moyen-Orient et le règlement de la question de Palestine. À sa session extraordinaire sur la Palestine et Al-Qods Al-Charif organisée à Jakarta, la Conférence islamique au somet a adopté une résolution intitulée « Unis pour un règlement équitable », qui réaffirme les positions des États membres ainsi que la Déclaration

de Jakarta en vue de prendre des mesures concrètes à l'appui de la Palestine et de la protection des Lieux saints à Jérusalem-Est. En outre, lors du dernier débat public du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient (voir S/PV.7792), l'OCI a réaffirmé qu'il fallait préserver la solution des deux États et que le Conseil devait réagir face à la politique d'implantation de colonies.

S'agissant du Yémen, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Ministère du développement international du Royaume-Uni et l'OCI ont coprésidé une manifestation de haut niveau sur la situation humanitaire dans ce pays. La réunion a généré plus de 100 millions de dollars de fonds supplémentaires pour le plan d'aide humanitaire de 2016 pour le Yémen.

L'ONU se félicite de l'appui que l'OCI apporte au processus de paix en Afghanistan, dont la réalisation est essentielle pour la croissance et la stabilité à long terme du pays. Malgré quelques retards, la conférence internationale des oulémas sur l'Afghanistan que l'OCI a prévu de tenir constitue un pas positif vers un dialogue constructif visant à renforcer les fondements de la paix et de la réconciliation nationale en Afghanistan.

Au Soudan, le partenariat entre l'ONU et l'OCI demeure un élément indispensable des efforts collectifs déployés par la communauté internationale pour instaurer la paix, la sécurité et le développement dans ce pays. Au Darfour, le partenariat s'est centré sur l'appui apporté par l'OCI, sous la houlette du Qatar, à la signature et à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Nous devons poursuivre une telle coopération pour parvenir à un processus de paix sans exclusive qui s'attaque aux causes profondes du conflit et s'emploie à trouver des solutions durables.

En Somalie, l'ONU et l'OCI entretiennent un partenariat crucial dans l'édification de l'État et la promotion d'une paix et d'une sécurité globales. Le défi que doit maintenant relever la communauté internationale consiste à harmoniser son appui afin de réaliser des progrès importants vers les objectifs communs que sont, notamment, la coordination de l'appui au secteur de la sécurité, la prévention de l'extrémisme violent, le relèvement des communautés et la fourniture des services de base à l'échelon local.

Au Mali, l'OCI était un membre de l'équipe de médiation internationale lors du dialogue inter-malien de 2014-2015 et reste à ce jour un membre actif du Comité de suivi de l'accord. Pendant le processus électoral en République centrafricaine à la fin de 2015, l'OCI a joué un rôle essentiel en atténuant les tensions entre les partis politiques rivaux du pays. En accord avec le Tchad, l'OCI a demandé au Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique de cesser ses hostilités en République centrafricaine et de permettre la tenue des élections dans les zones qui se trouvaient sous son influence.

L'ONU se félicite de l'appui que l'OCI a apporté au processus de dialogue politique en Libye. Nous aimerions la voir jouer un rôle plus important afin de soutenir les efforts de médiation de l'ONU dans le pays et d'encourager ses États membres à user de leur influence avec les parties libyennes pour qu'elles fassent les compromis nécessaires à la pleine mise en œuvre de l'Accord politique libyen.

L'OCI a joué un rôle clef dans les efforts de relèvement de la Sierra Leone après la guerre civile, et, plus récemment, au lendemain de l'épidémie d'Ebola. Il convient de mentionner que la dernière réunion du Groupe de contact de l'OCI sur la Sierra Leone, qui s'est tenue à New York au niveau ministériel le 19 septembre, a porté, notamment, sur les progrès accomplis dans le relèvement après l'Ebola. Je voudrais également souligner l'importance du Fonds de crédit de l'OCI pour la reconstruction de la Sierra Leone, qui a été créé en 2002 pour faciliter le processus de réconciliation et de redressement et qui est toujours actif aujourd'hui. L'ONU remercie les membres de l'OCI de la poursuite de leur coopération économique avec la Sierra Leone, en particulier dans les domaines de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'énergie.

L'ONU continue de collaborer et de renforcer sa coopération avec l'OCI dans le domaine électoral, en particulier en formant des agents et observateurs électoraux et en appuyant la création d'une base de données et d'une mémoire institutionnelle de l'organisation. En outre, la Division de l'assistance électorale du Programme des Nations Unies pour le développement fournit une assistance technique en matière électorale à un certain nombre d'États membres de l'OCI.

Saisissons l'occasion que nous donne cette importante séance du Conseil de sécurité pour réaffirmer et renforcer notre engagement commun en faveur de la promotion de la paix et du respect des droits de l'homme et pour offrir de meilleures perspectives à tous les peuples de ces régions et du monde.

Le Président : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Diagne.

M. Diagne : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de dire à quel point c'est un immense honneur pour moi que de pouvoir m'adresser au Conseil dans une rencontre consacrée à un sujet de cette importance. De cet honneur, je voudrais m'empresser de vous remercier, Monsieur le Président, qui me manifestez encore une fois votre confiance.

Je voudrais également faire une précision : ma contribution à cette rencontre est celle d'un universitaire, d'un philosophe qui s'applique depuis très longtemps à l'étude, entre autres, de la tradition intellectuelle et spirituelle qu'est l'islam. Une de mes spécialités, c'est de m'occuper de philosophie islamique. Je dis cela, d'une certaine manière, pour m'excuser à l'avance de ne pas parler la langue des institutions internationales et je suis sûr que les membres du Conseil me le pardonneront.

J'insiste sur l'expression que je viens d'employer de « tradition intellectuelle et spirituelle ». Il faut, me semble-t-il, insister sur ce genre d'expression, parce que dans le bruit et la fureur des violences qui sont perpétrées aujourd'hui au nom des religions, on aurait tendance à oublier que ces religions sont de longues, de profondes traditions qui expriment, in fine, l'aspiration de l'humain à devenir pleinement ce qu'il a à être. Je crois que c'est un point sur lequel il faut insister.

C'est donc en cette qualité d'universitaire, de philosophe que je voudrais partager quelques réflexions que m'inspire la troisième question dans la note conceptuelle de cette rencontre qui m'a été communiquée (S/2016/965, annexe), question qui concerne – je cite le texte – « la promotion du dialogue interconfessionnel et interculturel ». L'autre raison de mon choix, indépendamment du fait que c'est un sujet qui entre dans mes préoccupations de philosophe, c'est que cette promotion du dialogue interreligieux et interculturel est depuis toujours une orientation majeure de la politique de mon pays, le Sénégal.

La question que pose ce point est, me semble-t-il, double. Premier aspect de cette question : que s'agit-il de promouvoir dans un tel dialogue interreligieux et interculturel? Et deuxième aspect de cette question : comment faire?

Pour la première question, il ne s'agit, bien entendu, pas d'un simple exercice de religions comparées, qui se ferait dans l'abstrait, quel que soit l'intérêt philosophique, par ailleurs, d'un tel dialogue. On conviendra que ce dialogue doit être orienté vers l'affirmation universelle de valeurs qui rendent possible le vivre-ensemble sur notre terre commune, devenue une plus que jamais dans l'histoire de l'humanité. Le respect des droits humains universels – et qui sont universels parce qu'ils peuvent être traduits dans toutes les langues, dans toutes les cultures et dans toutes les traditions spirituelles et philosophiques – est certainement l'une de ces valeurs à promouvoir dans le cadre d'une coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Mais j'insisterai plus particulièrement sur deux valeurs dont il me semble qu'elles doivent constituer les pierres angulaires de cette volonté de vivre ensemble.

La première est le pluralisme. J'insiste sur le pluralisme parce que cela m'apparaît comme la vraie réponse à la violence des extrémismes, à la violence de tous les tribalismes et de toutes les identités meurtrières que l'on voit se propager et se développer, malheureusement, un peu partout dans notre monde. La deuxième grande valeur sur laquelle, me semble-t-il, cette coopération doit s'appuyer, c'est ce que j'appellerai la conscience écologique.

Il me semble qu'une coopération fructueuse entre l'Organisation de la coopération islamique et les Nations Unies devra viser la promotion du pluralisme, qui passe nécessairement par la mise à jour, par toutes les traditions spirituelles, dont l'Islam, de leur capacité de s'ouvrir à la différence et de s'opposer à l'exclusivisme. Qu'il y ait plusieurs sectes, qu'il y ait plusieurs interprétations, cela n'est pas un problème. Le problème apparaît lorsqu'une interprétation se déclare exclusive de toutes les autres, lorsqu'une secte se déclare exclusive de toutes les autres, et c'est dans cette mesure-là que la promotion du pluralisme est une chose importante, parce que l'Organisation de la coopération islamique et les Nations Unies partagent de croire en la mission de faire advenir continûment l'unité d'une communauté humaine dans le respect de la diversité qui en est constitutive.

C'est cela, me semble-t-il, le pluralisme que le texte sacré des musulmans évoque lorsqu'il dit que, plutôt que de faire de l'humanité une seule et même communauté homogène, Dieu a mis l'humain face au test de la différence, en lui enjoignant d'y répondre par la compétition dans les bonnes œuvres car ultimement, dit ce texte, Dieu seul sait ce qu'il en est de la nature de nos divergences.

C'est là, me semble-t-il, dire on ne peut plus clairement que la pluralité, que les différences sont chose naturelle, que les différences sont dans l'ordre des

choses et qu’il est bel et bon qu’il en soit ainsi. Outre la référence au texte, une riche tradition intellectuelle et spirituelle va dans le sens de ce que je viens de dire, dans le sens de la promotion du pluralisme. Il me semble urgent que, dans une coopération entre les Nations Unies et l’Organisation de la coopération islamique, cette promotion soit au centre du dialogue et des échanges.

Je crois également que le dialogue interreligieux et interculturel, organisé dans une coopération entre l’Organisation de la coopération islamique et les Nations Unies, devra s’attacher – et c’était la deuxième valeur que j’annonçais – à la promotion de ce que j’appellerai la conscience écologique. Celle-ci est rendue nécessaire et elle est rendue urgente dans les temps que nous vivons, où la notion de changement climatique est devenue une évidence tangible, en dépit de toutes les dénégations que l’on peut malheureusement entendre ici ou là.

La raison pour laquelle j’évoque une telle valeur, c’est que les religions ont un rôle naturel à jouer dans cette tâche et qu’il appartiendra à la coopération entre l’Organisation de la coopération islamique et les Nations Unies de le faire apparaître pour le cas de l’Islam. C’est aussi la raison pour laquelle, dans une conversation dédiée surtout à la lutte contre les extrémismes et la violence, il me semble nécessaire d’appeler l’attention sur cette violence sans nom qui s’exerce sur notre sécurité humaine à tous, qui est la violence écologique. On soulignera ainsi la signification de cette notion centrale dans l’Islam que l’humain est le lieutenant de Dieu sur Terre – un mot qui est celui de calife –, que cette lieutenance, que ce califat lui confie la responsabilité de veiller à l’intégrité de la Création et à son constant renouvellement.

Pour évoquer rapidement la leçon de la tradition philosophique de l’Islam sur ce point, je rappellerai un élément de cette tradition intellectuelle islamique, qui est le roman philosophique d’un auteur andalou du XIIe siècle, Abu Bakr Ibn Tufayl, intitulé *Hayy ibn Yaqzan* – c’est un nom propre. L’une des leçons – elles sont multiples –, en particulier, de ce roman philosophique est que, pour l’humain, s’élever à la pleine conscience de ce qu’il est, de ce qu’il a à devenir et de ce qu’est son devoir vis-à-vis de son Créateur, c’est se pénétrer de sa responsabilité qui est de protéger l’environnement et tous les autres avec qui il partage d’habiter notre Terre.

Voilà la raison pour laquelle j’évoquais également cette deuxième valeur comme étant au moins aussi importante que celle du pluralisme pour bâtir une coopération qui favorise véritablement la sécurité humaine.

Un seul mot, dirai-je de conclusion, sur le comment, qui était l’une des questions que j’avais posées. Le mot qui répond à cette question du comment est le mot d’éducation. Évidemment, pour la sécurité humaine, des mesures immédiates sont nécessaires à prendre pour s’opposer aux violences et le Secrétaire général adjoint de l’OCI a insisté sur ce point-là. Mais la vraie réponse, la réponse durable, c’est évidemment l’éducation, et le préambule de la Constitution de l’UNESCO nous le rappelle : c’est dans l’esprit des hommes que se construisent les violences, et c’est donc dans l’esprit des hommes qu’il faut faire barrage à l’extrémisme. C’est la raison pour laquelle il me semble que la coopération entre l’Organisation de la coopération islamique et les Nations Unies devra s’établir fermement dans ce domaine de l’éducation et mener des efforts conjoints pour développer en commun l’éducation au pluralisme et l’éducation à la conscience écologique, les deux valeurs auxquelles j’ai consacré mon propos.

En vous remerciant, Monsieur le Président, de votre confiance, je voudrais remercier les membres du Conseil de leur attention.

Le Président : Je remercie M. Souleymane Bachir Diagne de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je commencerai par dire l’évidence, à savoir que l’Organisation de la coopération islamique (OCI) est un acteur fondamental du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle est un acteur fondamental des relations du Conseil de sécurité avec les autres organisations. Je souligne aussi que le rôle de l’OCI découle du fait que les sociétés à majorité musulmane sont celles qui paient le plus lourd tribut au terrorisme – lequel, j’insiste sur ce point, n’a pas de racine ni aucune justification religieuse. Je le répète sans cesse. Par conséquent, l’Organisation de la coopération islamique peut jouer – et joue – un rôle fondamental dans toutes les sociétés islamiques qui sont menacées.

Nous avons engagé une réflexion en préparant le débat d’aujourd’hui et nous avons identifié quatre domaines importants dans lesquels il me semble possible d’établir une meilleure interaction entre l’Organisation de la coopération islamique et les Nations Unies en général.

Le premier domaine est celui de l'action préventive. Ensuite, à la faveur d'une analyse très simple et directe, j'aborderai la question de savoir comment nous pouvons coopérer mieux à court, moyen et long terme. Si les membres du Conseil le permettent, je présenterai une brève synthèse de ma déclaration écrite quant à ce que nous pensons qui peut être fait dans le domaine de la diplomatie préventive.

La première mesure que nous avons identifiée, sur le plan de la diplomatie préventive, consiste dans le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) présenté par le Secrétaire général. À cet égard, le rôle de l'Organisation de la coopération islamique est fondamental. Bien que tout un ensemble de mesures puissent être élaborées, je n'en soulignerai qu'une. Je pense que l'OCI pourrait contribuer à une plus large diffusion des idées et de l'esprit du Plan d'action dans les sociétés de ses États membres. En deuxième lieu, dans le domaine de la prévention, je tiens à souligner le rôle des femmes. De façon générale, elles jouent un rôle crucial pour prévenir l'extrémisme violent. Comme nous le savons tous, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et ONU-Femmes travaillent déjà sur certaines initiatives intéressantes. Et enfin, s'agissant de la médiation, en Espagne nous y avons travaillé avec l'OCI, en particulier dans le contexte d'un séminaire que nous avons organisé à Alicante, auquel l'OCI a participé, et nous avons élaboré un ensemble d'idées sur la médiation qui, franchement, sont intéressantes.

Deuxièmement, pour ce qui est d'une meilleure action à court terme, je tiens à mentionner l'idée de l'Espagne tendant à la création d'une équipe spéciale de dirigeants religieux pour les situations de crise, sous l'égide du Secrétaire général. D'après la proposition de l'Espagne, l'équipe spéciale serait une force de réaction rapide, susceptible d'être déployée immédiatement pour réagir à toute crise de nature interconfessionnelle ou suscitée par l'extrémisme violent. Toujours à court terme, je pense que nous devons donner une voix plus forte et plus puissante aux victimes du terrorisme. L'Espagne l'a fait à l'Organisation des Nations Unies au moyen d'une réunion organisée selon la formule Arria, à laquelle ont participé, pour la première fois, des victimes du terrorisme en Espagne. Je pense que les victimes du terrorisme – et je regrette de devoir le dire – peuvent être des alliés très importants dans la lutte contre l'extrémisme violent. Enfin, s'agissant toujours de l'action à court terme, nous pensons que nous devons poursuivre nos efforts d'élaboration d'un contre-discours en réponse aux discours des terroristes, comme M. Diagne l'a bien dit dans son exposé. À cet égard, en tant que l'un des coparrains de l'Alliance des civilisations, l'Espagne a proposé la mise en place d'un comité supranational public/privé pour la tolérance, qui contribuerait à la diffusion de messages positifs et à l'élaboration de contre-discours pour contrecarrer les discours extrémistes sur Internet et dans les réseaux sociaux.

En qui concerne l'action à moyen terme, nous avons proposé d'inclure des experts des domaines interculturels et interconfessionnels dans les opérations de maintien de la paix, car une compréhension approfondie des sensibilités culturelles et religieuses est vitale pour une action plus efficace de nos opérations de maintien de la paix. Nous promouvons également la création de plateformes de dirigeants religieux pour la paix dans les régions de conflit, telles que la Syrie, l'Iraq, Israël et la Palestine, entre autres.

S'agissant des efforts à long terme, qu'est-ce que j'entends par ce terme? La réponse est simple. Je pense que le long terme, c'est parler des jeunes. Seuls 20 % des jeunes affirment que des motifs religieux expliquent leur radicalisation et leur recrutement par des groupes armés ou terroristes. Le long terme signifie qu'il faut parler des jeunes – au nombre de 1,8 milliard, que compte le monde. Cela veut dire qu'il faut bien veiller à ce qu'ils reçoivent une éducation appropriée, qui est une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour éviter qu'ils adhèrent à des idéologies extrémistes et violentes.

Pour finir, je tiens à mettre en exergue le travail effectué par l'université égyptienne al-Azhar, qui a mis en place un observatoire pour analyser tous les décrets afin de déterminer ceux qui pourraient inciter les jeunes à participer ou à se joindre à des groupes extrémistes.

J'ai beaucoup écourté ma déclaration pour utiliser au mieux le temps disponible. Ceux qui le souhaitent pourront lire le texte intégral, qui sera affiché sur le site Web de la Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier les intervenants d'aujourd'hui de leurs contributions au débat. Je vous suis également reconnaissant, Monsieur le Président, d'avoir axé nos délibérations sur cette question particulière. L'Organisation de la coopération islamique (OCI) est active dans divers domaines, et aujourd'hui nous discutons de la coopération entre nos deux organisations dans la lutte contre l'idéologie extrémiste,

qui est devenue une question d'actualité pour les États membres de ces deux organisations.

La prévention de l'extrémisme violent est devenue l'une des priorités les plus pressantes pour la communauté internationale. Ce mal et sa forme la plus grave – le terrorisme – menacent nos valeurs et principes fondamentaux, notamment la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit, l'égalité des chances et la liberté. Cette menace a maintenant un caractère mondial et nécessite donc la pleine consolidation des efforts de tous les acteurs internationaux et l'utilisation de leurs avantages comparatifs. En conséquence, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OCI pour contrer les idéologies terroristes et extrémistes violentes prônées par des entités terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida et les entités qui leur sont affiliées n'a jamais été plus importante.

Pourquoi est-ce si important? Parce que le terrorisme ne commence pas par des armes et des bombes, mais par des mots. L'action de ceux qui veulent implanter la haine et l'intolérance dans l'esprit des gens doit être jugulée avant que les graines du mal ne germent et que leurs disciples ne deviennent des outils impitoyables de meurtre. Nos efforts ne doivent pas se limiter à une campagne axée sur les médias. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une démarche globale avec des mesures à long terme pour lutter contre l'extrémisme violent et ses causes profondes, sur la base de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Une telle stratégie doit non seulement viser à contrer l'idéologie extrémiste diffusée par les médias et Internet, mais comprendre aussi l'élaboration de contre-discours et messages convaincants et contextualisés pour neutraliser l'influence des terroristes sur le public cible, tout en éliminant les foyers terroristes de radicalisation. Tout en intensifiant notre action commune de prévention de la propagation d'idéologies malveillantes, nous devons examiner les façons de sensibiliser les jeunes, qui sont les personnes les plus vulnérables aux discours extrémistes violents.

L'ONU et l'OCI peuvent profiter de l'élaboration de projets conjoints visant à renforcer nos capacités collectives de réagir efficacement à la propagation de tels phénomènes. Il faut mettre l'accent sur plusieurs domaines prioritaires.

Premièrement, nous devons nous concentrer sur la consolidation de la volonté politique internationale et des compétences spécialisées, afin de révéler les facteurs de l'extrémisme violent, y compris les violations flagrantes des droits de l'homme, les institutions corrompues et la mauvaise gouvernance, comme le souligne le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Deuxièmement, pour réduire l'attrait des groupes terroristes et l'appui qui leur est fourni, nos efforts conjoints doivent conjuguer des mesures de lutte et des mesures de prévention, afin de pallier les lacunes de gouvernance et de promouvoir le développement social, le dialogue, le respect de l'état de droit et les droits de l'homme.

Troisièmement, l'ONU et l'OCI peuvent promouvoir ensemble un dialogue mondial pour la promotion de la tolérance et de la paix, ainsi que pour une meilleure compréhension entre les sociétés et les cultures, y compris dans le cadre de l'Alliance des civilisations.

Quatrièmement, une assistance internationale pertinente doit être fournie aux États Membres pour qu'ils adoptent des politiques et des démarches plus efficaces de prévention et de lutte contre la propagation de l'idéologie extrémiste violente, notamment en élaborant des campagnes nationales robustes de contre-discours.

Enfin, un rôle plus actif doit être dévolu aux voix locales crédibles qui peuvent aider à prévenir et à inverser la propagation de l'idéologie extrémiste violente au sein de la population, et il faut renforcer leurs moyens d'action. C'est dans ce domaine que les compétences spécialisées de l'OCI pour obtenir la participation de la société civile, et en particulier des représentants des communautés locales et des dirigeants religieux, ainsi que des femmes et des jeunes, peuvent jouer un rôle crucial. Cela concerne en particulier la sensibilisation du grand public en révélant la vérité au sujet des djihadistes en puissance, afin de délégitimer leurs activités, augmentant ainsi la résistance contre eux. Les victimes du terrorisme doivent également jouer un rôle important dans ce type de campagne de prévention. La réalisation de ces objectifs nécessitera la consolidation de tous les efforts actuels et le renforcement de la coopération entre toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, la société civile et le secteur privé. Pleinement attachée à cet effort conjoint, l'Ukraine est prête à y contribuer, notamment grâce au statut d'observateur que l'OCI, nous l'espérons, nous accordera.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation sénégalaise d'avoir convoqué ce

débat important. Je me joins aux autres orateurs pour remercier les intervenants. Je félicite chaleureusement M. Yousef bin Ahmad Al-Othaimeen de son élection au poste de Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Le Royaume-Uni se réjouit à la perspective de travailler avec lui et avec l'OCI.

En tant qu'organe représentant 57 États à majorité musulmane, l'OCI jouit d'une autorité sans égale concernant les problèmes auxquels le monde islamique est confronté; il me plaît donc que l'OCI puisse se faire entendre aujourd'hui dans cette salle. L'un des problèmes auxquels se heurtent les membres de l'OCI – et, à vrai dire, tous les Membres de l'ONU – est la menace croissante que représentent les idéologies extrémistes et l'extrémisme violent. Malheureusement, comme nous ne le savons que trop bien au Conseil, cette menace touche de manière véritablement disproportionnée les États à majorité musulmane, notamment l'Iraq, la Syrie, la Libye, ainsi que de nombreux autres. Pour parler de manière simple et directe, les musulmans, hommes, femmes et enfants, qui ont perdu la vie à cause de groupes tels que les Chabab et Daech sont beaucoup plus nombreux que les membres de toute autre confession ou religion. Le fait que ces groupes malfaisants prétendent représenter l'islam n'en rend cette réalité que plus révoltante. Le Royaume-Uni le dit sans ambages : nous devons combattre l'extrémisme violent sous toutes ses formes, qu'il s'agisse d'islam radical ou de néonazisme. Les États membres de l'OCI sont des partenaires clefs dans ce combat, et je voudrais aujourd'hui présenter trois canaux par lesquels notre coopération peut aider à lutter contre ces idéologies.

Premièrement, ce n'est pas un hasard si 18 membres de l'OCI sont également membres de la Coalition internationale contre Daech. Parmi eux se trouvent nos collègues de l'Égypte et je tiens à rendre hommage au travail de deux grandes institutions égyptiennes : Al-Azhar et Dar Al-Ifta. Ces porte-flambeaux de la pensée islamique aident à promouvoir un discours de tolérance qui s'oppose à la haine prêchée par Daech et ses semblables. Le Royaume-Uni est déterminé à aider à diffuser ce discours et à mettre à nu la réalité des mensonges de Daech. C'est pourquoi nous accueillons, à Londres, la cellule de communication stratégique de la Coalition, qui s'appuie sur les compétences des membres de la Coalition, y compris nos partenaires des Émirats arabes unis, pour aider à lutter contre la vision déformée de l'islam et de ses valeurs que véhicule Daech.

Combattre une idéologie consiste pour partie à présenter un contre-discours, mais il s'agit aussi de faire en sorte que ceux qui rejoignent Daech subissent les conséquences de leurs actes, et d'aider les victimes de leurs crimes en leur donnant une voix et en mettant fin à l'impunité. C'est pourquoi, le 13 septembre, date de l'ouverture de la nouvelle session de l'Assemblée générale, le Ministre britannique des affaires étrangères a lancé, aux côtés de ses homologues iraquien et belge, une campagne visant à traduire Daech en justice. Tout faire pour que Daech réponde de ses actes est l'une des priorités absolues du Royaume-Uni et, à titre de premier pas dans cette voie, nous cherchons à faire en sorte que l'ONU prenne des mesures pour préserver les preuves des crimes commis par Daech.

Deuxièmement, les États membres de l'OCI ont un rôle précieux à jouer pour réunir un consensus encore plus fort autour de l'action de l'ONU en vue de prévenir l'extrémisme violent. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que le système des Nations Unies bénéficie d'une meilleure compréhension des causes profondes du terrorisme et de meilleurs outils pour les combattre, notamment en luttant contre la rhétorique de l'extrémisme violent. L'ONU intensifie ses efforts à cet égard. En juin dernier, l'Assemblée générale a demandé au système des Nations Unies d'appliquer les recommandations pertinentes énoncées dans le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, et encouragé les États à lui emboîter le pas. Désormais nous devons tous nous efforcer de transformer ces concepts en actions concrètes. Cela signifie qu'il faut mobiliser les ressources et les compétences appropriées afin de permettre aux entités des Nations Unies de définir une démarche stratégique. Cela implique également que les États Membres élaborent des plans d'action nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent, et qu'ils aident d'autres États Membres à faire de même.

Enfin troisièmement, nous devons admettre que lutter contre les idéologies extrémistes ne se limite pas nécessairement à agir à l'ONU ni à combattre Daech. Parfois, cela consiste aussi à œuvrer ensemble pour ouvrir des perspectives à même de proposer une alternative aux idéologies trompeuses. Par exemple, la Banque islamique de développement répond aux besoins des 57 pays membres de l'OCI en matière de développement économique, avec un total d'engagements annuels bien supérieur à 10 milliards de dollars. Tous les États membres de l'OCI peuvent utiliser ces fonds pour financer des projets qui contribuent à améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans les États

de l'OCI. Le Royaume-Uni est fier de contribuer à cet effort. Notre collaboration se reflète dans le Fonds d'aide à la création d'entreprises par les femmes arabes, qui est doté d'un montant de 25 millions de dollars et va créer davantage d'emplois pour les femmes. Elle se reflète également dans les 9 milliards de dollars que la Banque islamique de développement a promis lors de la Conférence de Londres sur la Syrie.

Pour terminer, nous espérons renforcer plus avant notre collaboration avec l'OCI. Que ce soit par le biais de l'ONU, de la Coalition contre Daech ou de la Banque islamique de développement, il est manifeste que l'OCI a un rôle vital à jouer dans la lutte contre les idéologies dangereuses qui menacent la paix et la sécurité internationales.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord à remercier la délégation sénégalaise d'avoir convoqué la présente séance. Nous savons également gré aux intervenants de leurs exposés très éclairants.

Compte tenu de l'importance que nous attachons au renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales pour régler plus efficacement les conflits et crises humanitaires en cours, nous nous félicitons de cette rencontre fort opportune qui, nous l'espérons, contribuera à améliorer la coopération entre l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Comme le Secrétaire général adjoint de l'OCI l'a souligné dans sa déclaration, les buts et objectifs de l'OCI et de l'ONU sont globalement les mêmes. Les deux organisations se consacrent à la paix, à la sécurité et au développement à l'échelle internationale et doivent relever des défis communs dans tous les domaines de l'activité humaine. Les échanges entre l'ONU, ses organes et institutions spécialisées et l'OCI, tels qu'ils ont été décrits par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, présentent un fort potentiel de développement. Nous pensons que des efforts supplémentaires doivent être faits pour consolider ces échanges.

Malheureusement, ces 10 dernières années, nous avons assisté à une augmentation exponentielle des attentats terroristes dans le monde, perpétrés par un nombre croissant de groupes extrémistes violents préconisant un extrémisme radical qui, contrairement à leurs affirmations, n'a rien à voir avec l'islam, religion qui prône la paix et la compréhension entre les êtres humains. Dans le cadre des efforts déployés pour inverser cette tendance, il est impératif avant tout de mettre fin aux conflits en cours en Palestine, en Syrie, en Libye, en Iraq, en Somalie, en Afghanistan, au Yémen et ailleurs, qui sont autant d'exemples de la manière dont l'ingérence étrangère, les gouvernements répressifs et les segments marginalisés de la population renforcent les groupes comme Daech, Al-Qaida et autres, qui sont les chefs de file de l'extrémisme radical international.

Si nous voulons lutter efficacement contre le terrorisme et son idéologie extrémiste radicale, et en triompher, les processus politiques doivent reposer sur l'ouverture, y compris aux groupes ethniques et religieux. Concernant les conflits susmentionnés, l'une des principales sources de mécontentement et de luttes intestines est la marginalisation de certains groupes sociaux ou religieux, qui a donné un espace et une plateforme au radicalisme et à l'extrémisme. À cet égard, nous saluons le travail accompli par l'OCI pour délégitimer les idéologies terroristes par la promotion d'un discours qui réfute les idéologies et la propagande extrémistes en faisant entendre les voix religieuses en faveur de la tolérance et de la non-violence.

La République d'Angola, dont la Constitution consacre le statut d'État laïc, respecte la séparation de l'Église et de l'État tout en reconnaissant et en respectant différentes valeurs religieuses, et en protégeant toutes les confessions et tous les lieux de culte, dans la mesure où ils agissent en conformité avec la Constitution et les lois de la République. Nous observons actuellement dans certains milieux une tendance à politiser la religion et à l'utiliser pour justifier la guerre et l'assujettissement. Par conséquent, nous encourageons vivement l'OCI et d'autres organisations à mettre davantage l'accent sur l'élaboration de stratégies visant à briser cet amalgame dangereux entre la religion et la politique et à jouer un rôle plus décisif pour lutter contre les profondes divisions qui caractérisent le monde islamique aujourd'hui, notamment entre les sunnites et les chiites, et protéger les minorités religieuses. Étant donné la composition multiculturelle et multiconfessionnelle de nombreux pays musulmans, il est essentiel de promouvoir le dialogue interreligieux, la tolérance et le pluralisme, de permettre à toutes les couches sociales de pratiquer leur religion comme elles l'entendent et de s'abstenir d'instrumentaliser les idées religieuses à des fins de lutte pour le pouvoir.

Pour terminer, nous voudrions féliciter l’OCI et la Ligue des États arabes pour leurs efforts visant à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et à offrir leur médiation dans les conflits en cours au Moyen-Orient. Nous estimons que, compte tenu des différences ethniques et religieuses et des luttes pour le pouvoir au niveau régional, l’OCI et la Ligue des États arabes doivent s’attaquer aux causes profondes de ce mécontentement et empêcher les groupes radicaux et extrémistes tels que Daech de semer la haine, la peur et la destruction. Nous encourageons en outre l’OCI à continuer de collaborer avec l’ONU pour s’attaquer aux facteurs qui conduisent à l’extrémisme radical et à la propagation du terrorisme dans le monde islamique et au-delà.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l’initiative prise par la présidence sénégalaise de convoquer la présente séance. La Chine a suivi avec beaucoup d’attention les exposés du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Jenča; du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques de l’Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Opeloyeru; et du professeur Diagne de l’Université Columbia.

L’OCI est une organisation importante d’États islamiques qui vise à promouvoir l’unité, la coopération et le progrès. En usant de ses avantages sur les plans religieux, historique et culturel, elle a joué un rôle positif pour promouvoir le règlement des situations de crise régionales et faciliter les activités de reconstruction après les conflits. Depuis qu’elle a obtenu le statut d’observateur auprès de l’Organisation des Nations Unies, l’OCI a renforcé sa coopération avec l’ONU dans des domaines tels que la prévention des conflits et la médiation, le dialogue interculturel et l’aide humanitaire. En outre, elle a mis tout son poids derrière la recherche d’un règlement politique en Somalie, en Afghanistan, au Mali, en Libye et en République centrafricaine, ce qui lui a valu une reconnaissance internationale.

La Chine est favorable au renforcement de la coopération entre l’OCI et l’ONU, grâce à la consolidation des mécanismes de sécurité collective dans le cadre d’efforts conjoints en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le terrorisme fait peser une menace grave sur la paix et la sécurité internationales et constitue donc un défi commun pour toute l’humanité. Les terroristes et les forces extrémistes propagent l’idéologie terroriste et l’extrémisme violent. Dans certains pays, certaines personnes, en particulier les jeunes, se sont laissées entraîner dans des activités extrêmement nuisibles relevant de l’extrémisme violent et du terrorisme.

La lutte contre le terrorisme est un domaine important dans lequel l’ONU et l’OCI ont beaucoup coopéré. La Chine appuie le renforcement de la coopération de l’ONU et du Conseil de sécurité avec l’OCI en matière de lutte contre l’idéologie terroriste. À cet égard, la Chine voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons adopter les mêmes critères et mettre en place un réseau perfectionné de lutte contre le terrorisme. Il faut combattre résolument les actes terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels que soient le moment et le lieu où ils sont commis et quels qu’en soient les auteurs. La lutte contre le terrorisme ne doit pas être liée à une nationalité ou une religion particulière. L’ONU et le Conseil de sécurité doivent jouer un rôle de premier plan et de coordination en matière de coopération internationale pour lutter contre le terrorisme. Tous les pays doivent mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; renforcer l’échange d’informations, le contrôle des frontières et la coopération en matière d’application de la loi; lutter contre les activités transfrontalières de formation menées par des organisations terroristes et mettre fin aux flux transfrontaliers de terroristes. Toutes ces mesurent permettront d’exercer une forte pression internationale sur les terroristes.

Deuxièmement, nous devons donner la priorité à la lutte contre le cyber-terrorisme et couper les canaux de propagation de l’idéologie terroriste. Internet et les médias sociaux ainsi que d’autres applications ayant recours aux technologies avancées sont devenus des plates-formes importantes dont se servent les terroristes pour diffuser leur idéologie et leurs idées en faveur de l’extrémisme violent. La communauté internationale doit adopter des mesures résolues pour renforcer la surveillance d’Internet et réprimer les organisations terroristes qui utilisent Internet pour diffuser des vidéos incendiaires à caractère violent en vue de répandre les idéologies terroristes et les idées extrémistes, de recruter des agents, de collecter des fonds et de planifier ou commettre des actes de terrorisme.

Troisièmement, il faut appuyer le dialogue entre les différentes civilisations pour promouvoir la coexistence pacifique et l’harmonie. Le dialogue et les échanges sont des outils efficaces pour améliorer l’entente mutuelle entre les différentes civilisations,

religions et cultures et encourager l'inclusion. La communauté internationale doit promouvoir activement le respect mutuel, l'ouverture et l'inclusion dans un esprit d'un dialogue civilisé et faciliter l'apprentissage mutuel des différentes civilisations en vue de créer une atmosphère sociale permettant aux différentes nationalités, cultures et religions d'interagir sur un pied d'égalité et de coexister dans l'harmonie et pour favoriser des échanges civilisés en faveur de la paix tout en respectant les différences et en instaurant l'harmonie dans un esprit de paix et d'inclusion.

La Chine entretient avec les États islamiques des relations profondes basées sur l'amitié et la coopération. La Chine attache une grande importance au rôle sans pareil de l'OCI, apprécie à sa juste valeur sa contribution importante à la promotion de la coopération entre les États islamiques et appuie ses efforts constants en faveur du maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales et du développement collectif.

Au cours des 40 dernières années, la Chine a eu des échanges amicaux avec les États islamiques et a proposé des voies et moyens permettant aux divers civilisations, religions et systèmes sociaux de coexister. La Chine est prête à renforcer l'intégration des intérêts dans le cadre de l' initiative « une Ceinture et une Route », renforcer les liens existants, élargir le dialogue entre la civilisation chinoise et la civilisation islamique et à s'employer à établir de nouvelles relations internationales fondées sur une coopération avantageuse pour tous, dans le but de forger un destin commun et de créer un avenir meilleur et plus sûr pour l'humanité.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous voudrions remercier votre délégation d'avoir convoqué cette séance d'information. Nous remercions aussi de leurs exposés M. Hameed Opeloyeru, M. Miroslav Jenča et M. Souleymane Bachir Diagne.

Le Venezuela estime qu'il importe de privilégier le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la prévention et le règlement pacifique et politique des conflits et dans l'élaboration de stratégies coordonnées de maintien et de consolidation de la paix. Nous sommes conscients que ces forums régionaux et sous-régionaux sont des alliés importants du Conseil de sécurité pour faire face à tous les défis liés à la paix et à la sécurité dans le monde.

Au cours des 40 dernières années, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ont toujours eu une coopération étroite, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'aide humanitaire aux réfugiés et de la promotion du dialogue entre les civilisations. Cette coopération stratégique qui a contribué à la promotion des buts et principes inscrits dans les chartes fondatrices des deux institutions multilatérales a été clairement mutuellement bénéfique, au vu de leurs vision, intérêts et objectifs partagés. À cet égard, il convient d'indiquer que l'OCI est un allié stratégique de l'ONU, en particulier dans la lutte contre le terrorisme et la propagation de l'extrémisme violent, notamment les idéologies et les discours terroristes, car elle considère ce fléau comme l'une des plus grandes menaces à la sécurité internationale dans le monde aujourd'hui.

Nous réitérons notre condamnation catégorique des actes terroristes dans toutes leurs formes et manifestations, quel que soit le lieu où ils sont commis et quels qu'en soient les motivations ou les auteurs, tout en affirmant que le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation ni à groupe ethnique particulier.

Le Venezuela estime que pour lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la communauté internationale doit agir de concert et de façon résolue et coordonnée, et qu'elle mette en œuvre intégralement et de façon non sélective les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui interdisent, entre autres, le transfert d'armes aux groupes terroristes et l'offre de financement, de formation et de refuge à ces groupes. Cette lutte doit s'inscrire dans le cadre de la coopération internationale, en application des instruments internationaux et régionaux existants, notamment les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les normes du droit international, et dans le strict respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit.

À cet égard, nous pensons que pour lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la prévention sera toujours l'approche appropriée pour affronter ce fléau et l'aborder de façon globale. Nous soulignons de nouveau qu'il importe de prendre et de mettre en œuvre des initiatives coordonnées et adaptées à chaque situation et réalité nationales pour neutraliser la stratégie de ces groupes et les idéologies extrémistes qu'ils prônent afin de promouvoir la violence et l'intolérance. Il faut aussi remédier aux causes profondes qui alimentent ce phénomène répugnant, mettre au

point des stratégies efficaces et innovantes pour contrer les discours extrémistes et terroristes et favoriser une pensée critique dans la société en vue de prévenir la radicalisation, le recrutement et la mobilisation des ressources, y compris l'utilisation inappropriée des technologies de l'information et de la communication.

L'Organisation de la coopération islamique a clairement prouvé son attachement et la priorité qu'elle accorde à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à la lumière du fait que bon nombre de ses États membres ont été victimes d'attaques terroristes. À cet égard, il importe d'adopter une convention à cette fin. Notre pays a eu l'occasion, en tant que Président en exercice du Mouvement des pays non alignés, de participer dernièrement à la quarante-troisième session du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'OCI, qui a eu lieu en octobre à Tachkent, en Ouzbékistan. Nous y avons assisté au lancement du site Web et des activités du Centre pour le dialogue, la paix et la compréhension de l'OCI, et nous sommes convaincus que le Centre et son site Web contribueront à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, y compris la radicalisation et l'incitation, en particulier par le biais d'Internet et des réseaux sociaux.

Ces initiatives qui visent à promouvoir le respect de la diversité religieuse, sociale et culturelle ainsi qu'une culture de paix, de tolérance et de respect entre les différentes nations et sociétés, viennent compléter l'action menée par l'ONU pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent et contribuent à l'élaboration proposée, sur la base des pratiques optimales existantes, d'un large cadre international pour contrer efficacement les discours terroristes et d'une stratégie pour contrer la propagande utilisée pour recruter de tierces personnes, les motiver et les inciter à commettre des actes terroristes, notamment en déformant la religion pour justifier la violence. Cette proposition sera examinée par le Conseil doit examiner en avril 2017.

Pour finir, le Venezuela pense que nous devons continuer de renforcer la coopération et l'alliance stratégique entre l'OCI et l'ONU, en particulier par le biais d'instances comme l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Nous pensons que c'est le moyen le plus efficace de faire face aux défis communs, lutter ensemble et de façon coordonnée contre la propagation du terrorisme, de l'extrémisme violent, les migrations et de la criminalité transnationale organisée, et régler les conflits par la voie pacifique, en particulier dans les domaines où l'OCI a un avantage comparatif étant donné ses affinités avec le monde islamique.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation sénégalaise d'avoir convoqué cette importante réunion d'information sur le thème « Renforcer le partenariat stratégique dans le domaine de la lutte contre l'idéologie extrémiste [menant au terrorisme]. » Je voudrais aussi remercier tous les intervenants de leurs précieux exposés.

L'Égypte est d'avis que la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies, se doit d'adopter une approche globale, coordonnée et pratique pour lutter contre le terrorisme et contrer ses idéologies, en faisant fond principalement sur le partenariat avec les pays et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que sur les efforts concrets menés à ce niveau, et ce dans le cadre du droit international et en tenant compte du fait que la lutte contre les idéologies terroristes est une œuvre de longue haleine. À cet égard, les pays musulmans, qui sont au première ligne de l'action menée contre le terrorisme, ont pris effectivement de nombreuses mesures dans le cadre de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), notamment et à titre d'exemple seulement, l'adoption en 1999 d'une Convention pour combattre le terrorisme, d'un certain nombre de décisions et de documents importants liés à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent menant au terrorisme, et du Programme d'action OCI-2025, dont les priorités sont notamment la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme et contre l'utilisation des technologies de communication et des réseaux sociaux à des fins terroristes, ainsi que la création au siège de l'OIC du Centre pour le dialogue, la paix et la compréhension, qui utilise Internet et les réseaux sociaux pour contrer la diffusion de messages extrémistes menant au terrorisme.

Comme chacun le sait, le renforcement de la coopération et du partenariat stratégiques entre l'ONU et l'OCI est tant nécessaire qu'inéluctable, en particulier en raison du fait que l'OCI est la deuxième plus grande organisation internationale après l'ONU, avec 57 États membres répartis sur quatre continents. Par ailleurs en raison de la grande expérience acquise au fil des ans par les États musulmans et l'OCI en matière de lutte contre le terrorisme, l'OCI est la mieux outillée pour contrer ses idéologies.

À cet égard, nous voudrions souligner les points suivants, qui sont nécessaires pour renforcer le partenariat stratégique entre l'ONU et l'OCI dansle

domaine de la lutte contre les idéologies extrémistes menant au terrorisme.

Premièrement et avant tout chose, pour que le partenariat entre l'ONU et l'OCI soit renforcé de façon efficace, il convient d'améliorer dans toute la mesure possible la coordination qui existe entre les organismes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, une stratégie globale de lutte contre les idéologies terroristes s'impose. À cet égard, nous soulignons qu'il est nécessaire que l'OCI participe à l'élaboration et à l'application du cadre international global visant à lutter contre les messages des groupes terroristes, comme demandé dans la déclaration présidentielle S/PRST/2016/6.

Troisièmement, il est important d'assurer une coordination régulière entre les organes compétents à l'ONU et à l'OCI, en particulier entre le secrétariat de l'OCI et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, et ce, dans le but de définir les priorités pour ce qui est d'identifier les défis et les moyens de coopération possibles dans le cadre de la lutte contre les idéologies terroristes, y compris des moyens d'apporter un appui technique aux pays musulmans et de renforcer leurs capacités à cet égard. Ces pays doivent aussi être rendus plus à même d'appliquer avec efficacité et dans leur intégralité les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que celles de l'OCI.

Quatrièmement, il est important d'intensifier la coordination et la coopération entre l'ONU et l'OCI pour s'attaquer à toutes les causes de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, en particulier l'islamophobie, ainsi que d'autres causes économiques, sociales et politiques qui aboutissent à l'extrémisme conduisant au terrorisme, y compris la poursuite de l'occupation étrangère.

Cinquièmement, il est impératif de renforcer la coopération entre l'ONU et l'OCI pour mettre fin à toute incitation au terrorisme. Il faut également réfuter les discours des groupes terroristes, en particulier via les médias sociaux et Internet, dans le respect du droit international, du principe de la liberté d'expression et des droits de l'homme, et en envisageant le lancement d'une campagne commune pour répondre aux messages fallacieux utilisés par les groupes terroristes pour faire leur promotion et recruter des partisans en ayant recours à cette fin à des personnages et symboles religieux reconnus et fiables.

Sixièmement, et enfin, des échanges de vues entre l'ONU et l'OCI sont importants pour multiplier et diversifier les sources de financement nécessaire pour mettre en œuvre des programmes et projets dans le cadre des efforts de lutte contre les idéologies terroristes.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier et féliciter le Sénégal d'avoir facilité l'organisation de la présente séance d'information sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique (OCI), axée sur la lutte contre les idéologies extrémistes. Je vous remercie également, Monsieur le Président, pour votre note conceptuelle (S/2016/965, annexe). Nous remercions aussi de leurs exposés le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča; le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la coopération islamique, M. Hameed Opeloyeru; et M. Souleymane Bachir Diagne, professeur à l'Université Columbia .

Ma déclaration suivra une bonne partie des idées exprimées par le professeur Diagne, en particulier s'agissant de l'accent mis sur la question du pluralisme, de la diversité et du rôle de l'éducation. Nous sommes en effet intimement convaincus que les idéologies extrémistes doivent être combattues par la liberté et la tolérance. Je viens d'un pays où les personnes naissent et vivent libres et où la liberté individuelle est le trait central de la société. Nous sommes libres de choisir. Hommes et femmes, nous sommes libres de choisir dans des conditions d'égalité absolue, sans aucune restriction. Hommes et femmes, nous choisissons notre mode de vie, notre éducation. Nous choisissons nos gouvernements, dont la légitimité tient exclusivement au vote également libre des citoyens. Nous choisissons notre religion ou choisissons de ne pas avoir de religion. À cet égard, l'article 5 de la Constitution de l'Uruguay stipule que tous les cultes religieux sont libres en Uruguay. L'État n'appuie aucune religion. Les lieux de culte des différentes religions sont exonérés d'impôt. C'est ainsi qu'on trouve dans mon pays, souvent les uns à côté des autres, des églises, des mosquées, des synagogues et des temples syncrétiques. Les gens sont libres de choisir n'importe quel lieu de culte et n'ont besoin de l'autorisation d'aucun gouvernement. Pratiquer une religion est un choix intime de la personne, et l'État n'intervient et ne peut intervenir d'aucune façon.

Même dans ce climat de libertés individuelles, nous courons le risque d'assister à l'apparition

de l’intolérance. Pour prévenir cette éventualité, l’éducation, à laquelle ont accès de la même manière les filles et les garçons, les hommes et les femmes, joue un rôle essentiel. L’éducation est indispensable pour inculquer le pluralisme, la diversité et la tolérance. La défense contre les idéologies extrémistes commence à l’intérieur de nos sociétés, en luttant contre l’intolérance et en favorisant la liberté. Il ne fait aucun doute qu’au niveau international, la coopération entre les États et les institutions joue aussi un rôle essentiel dans la lutte contre le terrorisme en cette ère de mondialisation totale.

Dans le cadre d’une telle coopération, la coordination des efforts entre l’ONU et l’Organisation de la coopération islamique revêt une importance décisive. Nous nous félicitons que, dans le communiqué final de la treizième Conférence islamique au sommet des chefs d’État ou de gouvernement, tenue à Istanbul les 14 et 15 avril, l’Organisation de la coopération islamique ait applaudi au renforcement de sa coopération avec diverses organisations internationales et régionales, l’ONU notamment. À cette occasion, l’OCI a également réaffirmé son soutien à la Stratégie antiterroriste mondiale de l’Organisation des Nations Unies et au Plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent, ce qui nous paraît une contribution très positive.

De même, la détermination de ses membres à rester unis dans la lutte contre le terrorisme et la réaffirmation de l’importance de s’attaquer de manière globale aux causes de l’extrémisme violent montrent que des efforts conjoints et complets sont déployés. Nous nous en félicitons et nous encourageons les acteurs concernés à poursuivre dans cette voie. La bataille des idées doit être gagnée en soulignant les valeurs que sont la coexistence pacifique, le pluralisme, l’inclusion sociale et la liberté d’opinion.

Mme Sison (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča; le Secrétaire général adjoint de l’Organisation de la coopération islamique, M. Hameed Opeloyeru; et le professeur Souleymane Bachir Diagne, de s’être joints à nous.

Notre débat d’aujourd’hui arrive à point nommé. Au cours des deux dernières années, les États Membres de l’ONU ont affiché une volonté sans précédent de collaborer pour prévenir l’extrémisme violent. En décembre 2014, la résolution 2178 (2014) appelait les États à associer les communautés locales et les acteurs non gouvernementaux à la lutte contre l’extrémisme violent. C’était une avancée majeure. Pour la première fois, la nécessité de lutter contre l’extrémisme violent était reconnue dans une résolution du Conseil de sécurité, et un élément essentiel de la solution était identifié. Puis, en janvier de cette année, le Secrétaire général a présenté à l’Assemblée générale son plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent, avec de sages recommandations qui valent la peine d’être mises en œuvre, comme par exemple l’appel en faveur de l’élaboration de plans d’action nationaux et régionaux pour combattre l’extrémisme violent. En juillet dernier, lors de son cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l’Assemblée générale a exhorté les États à s’unir contre l’extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

Les États-Unis se félicitent des mesures prises par l’Organisation de la coopération islamique pour travailler en partenariat avec l’ONU sur cette question, de concert avec d’autres organisations. Nous remercions l’OCI de ses déclarations de soutien, les 16 janvier et 8 avril, au Plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent. Je tiens à souligner, en particulier, la coopération fructueuse entre l’OCI et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui a permis de réunir un groupe diversifié de théologiens, d’universitaires, de fonctionnaires et d’experts dans le domaine de l’éducation et de la prévention de l’extrémisme violent, afin de débattre des meilleures pratiques et du rôle de l’enseignement religieux dans la promotion de la paix. Comment pouvons-nous faire fond sur ces efforts récents de l’ONU et de l’OCI afin de créer un partenariat stratégique encore plus solide?

Une façon de procéder serait de nommer un coordonnateur de haut niveau pour la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Un tel coordonnateur améliorerait la communication entre l’ONU et l’OCI sur les questions de lutte contre le terrorisme, parlant avec autorité d’une seule voix du côté de l’ONU au nom des nombreuses entités des Nations Unies engagées dans la lutte contre l’extrémisme violent. Le coordonnateur pourrait servir de liaison entre l’ONU et l’OCI plus efficacement que dans le cadre actuel, ce qui pourrait être bénéfique pour les deux organisations. En outre, le coordonnateur pourrait mettre à profit le potentiel de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour fournir une assistance technique et autre aux États Membres et aux organisations internationales. En conséquence, nous exhortons tous les États, en particulier les membres de l’OCI, à faire part au nouveau Secrétaire général et à son équipe de

transition de leur soutien à un tel coordonnateur. Il n'est pas d'autre mesure qui permettrait de renforcer autant le partenariat stratégique entre l'ONU et l'OCI.

Un deuxième moyen de renforcer le partenariat stratégique est de réaffirmer notre engagement à respecter les droits de l'homme dans toutes nos activités de lutte contre l'extrémisme violent. Il est facile pour nous tous de nous dire que nous respectons et promouvons les droits de l'homme dans nos efforts de lutte contre l'extrémisme violent, mais ce qui importe, c'est de savoir si nous protégeons réellement ces droits dans la pratique : les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Il est indispensable que l'ONU et de l'OCI inscrivent les droits de l'homme dans leurs stratégies de lutte contre l'extrémisme violent et agissent lorsque les États ne le font pas.

Bien sûr, ces droits sont intrinsèquement importants, car nos peuples, tous nos peuples, y ont droit. Cependant, ces droits sont également importants, voire essentiels en pratique, si nous voulons que notre lutte contre l'extrémisme violent soit couronné de succès. Les voix émanant d'autres milieux que les gouvernements, de la société civile, des militants locaux, des animateurs de groupes de jeunes ont souvent plus de crédibilité auprès de leurs pairs, de leurs concitoyens, que nous, en tant que fonctionnaires du Gouvernement. D'une manière générale, ils sont de meilleurs défenseurs de la modération, de la compréhension et de la paix que nous. Nous devons veiller à ce que ces voix aient la liberté, l'espace et la confiance pour se faire entendre.

Troisièmement, nous devons nous réengager à lutter contre l'intolérance et la discrimination à l'égard de tout groupe religieux, notamment les musulmans, dans chacun de nos pays. Ici, à l'ONU, nous soulignons et réaffirmons souvent que le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à aucune religion ou nationalité, mais ce n'est pas nous que nous devons convaincre. Nous devons continuer de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour transmettre ce message au sein de nos sociétés. Au Sommet de la Maison Blanche sur la lutte contre l'extrémisme violent, qui s'est tenu en 2015, le Président Obama a noté que des actes de violence inexcusables avaient été commis aux États-Unis et dans le monde par des personnes de confessions différentes et que ces actes n'étaient pas le propre d'un groupe, d'un lieu ni d'une époque. Ce principe est un élément fondamental de la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent des Nations Unies. Nous ne devons pas perdre l'élan que nous avons obtenu ici, à l'ONU, en partenariat avec l'OCI et d'autres groupes, et au sein de nos propres États et sociétés dans la lutte contre l'extrémisme violent.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la délégation sénégalaise d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui. La Russie est tout à fait favorable au renforcement et à l'approfondissement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI) sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Les États membres de l'OCI sont des pays dont les peuples prêchent des valeurs spirituelles et morales communes. Ce facteur d'unité doit jouer un rôle fondamental dans la réalisation de nombreuses tâches complexes qui incombent à la communauté internationale. En premier lieu, cela comprend la prévention des conflits, la médiation et le règlement politique et diplomatique des différends, dans le cadre desquels le potentiel de l'OCI est absolument indispensable. Aujourd'hui, le monde arabe et musulman vit une période de grands bouleversements, souvent accompagnés de conflits sanglants. Aider les populations de la région à sortir de cette période sombre n'est pas seulement la responsabilité du Conseil de sécurité, mais un devoir de tous dans lequel l'OCI, de concert avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, est appelée à jouer un rôle singulier. L'objectif commun tant du Conseil que de l'OCI doit être de conjuguer nos efforts pour lutter contre le terrorisme. Dans sa déclaration à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le Président de la Fédération de Russie, M. Poutine, a appelé à la création d'une vaste coalition antiterroriste (voir A/70/PV.13). C'est une tâche urgente qui reste à accomplir.

Nous sommes convaincus que la violence ne peut pas être justifiée par un quelconque motif religieux et que les actes terroristes, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs, doivent être condamnés. Il est indispensable de combattre fermement toute forme d'appui aux activités terroristes et de ne pas séparer les terroristes en bons terroristes et mauvais terroristes, ou en terroristes alliés et terroristes ennemis. La menace croissante que posent les groupes terroristes et extrémistes comme l'État islamique constitue un défi directement lancé à l'ensemble de la communauté internationale et, en premier lieu, à nos partenaires au sein de l'OCI.

Le contexte de la lutte antiterroriste a changé considérablement ces derniers temps. D'une part, la

menace terroriste mondiale continue de croître. Il est, par conséquent, plus important que jamais de définir clairement et précisément cette menace dans les documents les importants de l’ONU, notamment les résolutions de l’Assemblée générale et du Conseil de sécurité. D’autre part, le terme «extrémisme violent», qui, à notre avis, fait partie intégrante de la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, a été introduit. Il fait partie des efforts de prévention du terrorisme, c’est-à-dire la a prévention des phénomènes de radicalisation et de terrorisme. Il ne faut, toutefois, pas mélanger les choses, parce que cela risquerait de désorienter la communauté internationale et de l’éloigner de sa tâche principale qui est d’éliminer le terrorisme.

Il est aujourd’hui important de reconnaître le rôle essentiel que jouent les États et leurs autorités compétentes dans la lutte contre le terrorisme aussi bien sur leur propre territoire que dans le cadre des efforts de coopération internationale. Je tiens à rappeler, à cet égard, au Conseil les remarques importantes que nous avons formulées concernant le Plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent . Il est inacceptable de supprimer le terrorisme international du cadre juridique international. Cela fragilise l’architecture antiterroriste mondiale et aboutit parfois à de l’ingérence dans les affaires internes des États. La Russie a présenté au Conseil de sécurité un projet de résolution sur la lutte contre l’idéologie terroriste, dans le but de faire réellement et efficacement barrage à la promotion des idées terroristes, y compris par l’intermédiaire d’Internet.

Les contenus pseudo-idéologiques diffusés par les terroristes sous couvert d’Islam sont dangereux d’abord et avant tout pour les pays musulmans. Nous espérons que le monde islamique partage les vues de la Russie quant au besoin urgent d’appliquer et de renforcer la méthode choisie par le Conseil de sécurité, et plus généralement les Nations Unies, pour combattre le terrorisme, la propagation de ses idéologies et la radicalisation qu’il entraîne au sein des populations, en particulier les jeunes. Nous espérons que nos partenaires réfléchiront à l’intérêt du projet de résolution que nous avons présenté et souscriront à l’initiative russe.

La Russie soutient la consolidation des efforts internationaux visant à mettre en échec la menace qui nous est commune à tous. Nous sommes convaincus que la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent qui y mène devrait reposer sur un socle robuste fait de droit international sous les auspices de l’ONU. Nous apportons un appui constant aux Gouvernements de l’Iraq, de la Syrie, de l’Égypte, de la Jordanie, du Liban et d’autres pays de la région dans leur opposition aux terroristes. Afin de combattre efficacement le terrorisme, il est essentiel que nous accordions en priorité notre attention non seulement à la menace militaire que représentent les groupes jihadistes mais aussi aux causes profondes qui la font advenir. La seule manière de surmonter les contradictions accumulées passe par l’unité d’action de toute la communauté internationale, qui suppose que nous approfondissions notre dialogue et nos partenariats tout en respectant le droit des peuples à préserver leur identité culturelle, religieuse et civilisationnelle. Il faut pour cela procéder à une analyse détaillée, où il est essentiel de tenir compte des relations d’interdépendance qui existent entre tous les problèmes les plus saillants, anciens et nouveaux, qui se posent à la région. Nous rappelons que M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, s’exprimant devant le Conseil de sécurité lors d’une séance consacrée au Moyen-Orient (voir S/PV.7774), a demandé que soit conduit un examen complet de la situation au Moyen-Orient.

Nous partons du principe qu’aucun conflit, que ce soit en Syrie, en Libye, en Iraq, au Yémen, dans les régions du Sahara et du Sahel ou dans d’autres endroits du monde qui souffrent depuis longtemps, ne peut être réglé par la voie militaire. Seul un dialogue national élargi, avec la participation de tous les groupes ethniques, religieux et politiques, unis dans la lutte contre le terrorisme, est de nature à produire l’entente, la stabilité et les conditions indispensables au développement socioéconomique réussi des pays qui se trouvent dans les zones de conflit. Il nous faut souligner en particulier que les crises qui ont éclaté plus récemment ne doivent pas repousser au second plan le règlement du conflit israélo-palestinien. Ce règlement doit faire fond sur les résolutions applicables du Conseil de sécurité, l’Initiative de paix arabe et, bien sûr, la solution de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte en paix.

La relation qui unit la Russie et l’Organisation de la coopération islamique est fondée sur le dialogue et le respect mutuel. Notre pays, qui compte plus de 20 millions de citoyens musulmans, a le statut d’observateur auprès de l’Organisation de la coopération islamique et est attaché au renforcement progressif de la coopération avec les États membres de cette institution en vue de favoriser la sécurité et la stabilité dans le monde.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie se réjouit que le Sénégal ait eu l'initiative de convoquer la séance d'information d'aujourd'hui. Nous remercions de leur participation et de leurs présentations le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča; M. Hameed Opeleyeru, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la coopération islamique (OCI); et le professeur Souleymayne Bachir Diagne, de l'Université Columbia .

Nous estimons que les initiatives tendant à prévenir et combattre l'idéologie extrémiste qui sont conduites sous l'égide tant de l'OCI que de l'ONU requièrent un partenariat rationalisé pour apporter une contribution plus positive et efficace au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans la tâche consistant à améliorer le partenariat stratégique établi entre les deux organisations dans le but de faire échec à l'idéologie extrémiste, il importe de dissocier le terrorisme de toute religion. L'islamophobie a créé une fausse vérité bien commode qui sert les intérêts des terroristes, en faisant prévaloir un état d'esprit trompeur par l'effet de quoi les gens cèdent à des réactions irrationnelles face au terrorisme et l'associent à la religion. La communauté internationale devrait donc s'opposer à la montée des sentiments islamophobes qui marginalisent et aliènent les musulmans et qui les exposent à une discrimination fondée sur la religion. Il ne faut pas que les musulmans soient doublement victimes – des attentats terroristes, d'abord, puis des politiques adoptées pour y répondre.

Les efforts déployés par la communauté internationale pour contrer l'idéologie extrémiste doivent être fondés sur l'assimilation d'une culture de paix, de tolérance et de compréhension dans l'esprit des personnes qui sont vulnérables aux groupes terroristes et que ceux-ci prennent pour cible, en particulier les jeunes. Ces efforts appellent de notre part un engagement soutenu, une action résolue et une attention inébranlable. La prise en compte des causes profondes du terrorisme est vitale pour que la stratégie adoptée soit efficace, et elle occupe une place centrale dans les positions de l'OCI sur la question. Ces causes sous-jacentes peuvent avoir trait à l'occupation illégale et prolongée de la Palestine, à la gouvernance non inclusive, au dysfonctionnement des institutions et aux violations flagrantes des droits de l'homme, autant d'éléments qui alimentent la colère, la frustration et le désespoir et s'avèrent un levier puissant pour le recrutement de combattants terroristes étrangers. Afin donc de trouver des aspects complémentaires dans la coopération entre les Nations Unies et l'OCI sur une stratégie antiterroriste globale, nous devrions envisager davantage de politiques basées sur le dialogue, l'intégration socioéconomique et la non-discrimination à l'appui des groupes minoritaires. La Malaisie juge que la recherche de synergies sur de telles politiques se traduira par des bénéfices à long terme et durables pour les sociétés pluralistes.

L'OCI et l'ONU ont toutes deux fourni à la communauté internationale une liste exhaustive d'instruments, de plans d'action et de documents à valeur de principes directeurs pour jouer un rôle efficace dans la lutte contre le terrorisme et l'idéologie extrémiste. Il nous apparaît utile de rationaliser les objectifs que les deux organisations ont en partage afin de s'attaquer aux nombreuses dimensions de l'idéologie extrémiste. Les recommandations faites, qui consistent notamment à fournir une aide technique au renforcement des capacités, à dresser un répertoire régional des coordonnateurs et à mettre en place des centres d'alerte rapide pour échanger des informations sur les activités relevant de l'extrémisme violent, pourraient porter leurs fruits si elles sont appliquées dans le cadre d'une coopération constructive avec les États et les organisations internationales et régionales. Trop insister sur les problèmes et réfléchir indéfiniment à ce qu'il nous faudrait faire serait contreproductif; nous devrions plutôt agir dès maintenant et appliquer ces mesures au plus vite.

Nous nous réjouissons également de constater la synergie qui se maintient entre l'ONU et l'OCI par l'intermédiaire de la coopération soutenue qui s'est exprimée cette année, comme en témoigne l'appui affiché, dans le communiqué de l'OCI sur la treizième Conférence islamique au sommet des chefs d'État ou de gouvernement, à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et au Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent.

La Malaisie attend avec intérêt de voir se concrétiser les efforts engagés par le secrétariat général de l'OCI pour établir un centre de contre-propagande visant à contrer les discours terroristes au moyen de messages diffusés sur les médias sociaux, en juxtaposant les vraies interprétations du Coran et des hadiths sur les questions idéologiques et en exposant les machinations ourdies par les groupes extrémistes déviants pour propager la haine, la terreur et la violence. Autant que possible, le centre de contre-propagande de l'OCI devrait coordonner ses activités et productions avec d'autres centres similaires, notamment le Centre Sawab, basé à Abou Dhabi, et le Centre régional de contre-propagande numérique pour l'Asie du Sud-Est,

basé à Kuala Lumpur et créé en juillet. Il est essentiel que des informations et des éclaircissements sur les valeurs islamiques fondamentales de paix, de tolérance et de modération, entre autres, soient diffusés auprès du public le plus large possible.

En outre, une coopération étroite avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme aiderait à élaborer des messages pertinents, à l’intention d’un public plus large, sur des politiques et mesures de mise en œuvre efficaces en matière de lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Par ailleurs, le Groupe pour la paix, la sécurité et la médiation, nouvellement créé par l’OCI, pourrait aussi bénéficier d’une interaction plus étroite avec le Groupe de l’appui à la médiation du Département des affaires politiques de l’Organisation des Nations Unies et des enseignements pourraient être tirés de leurs expériences respectives, grâce à un dialogue et des échanges continus.

Avant de conclure, la Malaisie souhaite également rendre hommage au Secrétariat de l’OCI – et à l’Organisation des Nations Unies – pour ses initiatives de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. En tant que membre de l’OCI, nous lui réaffirmons notre soutien total en vue de garantir le succès de ces initiatives. Nous continuons de demander le plein appui de tous les États membres de l’OCI à la poursuite du travail efficace avec l’ONU pour assurer le succès de ces initiatives.

Mme Gueguen Mohsen (France) : Je voudrais tout d’abord remercier les intervenants pour leurs présentations très éclairantes, ainsi que le Sénégal pour avoir pris l’initiative de cette séance avec l’Organisation de la coopération islamique (OCI) sur un sujet qui est véritablement transversal – la lutte contre l’idéologie extrémiste violente. Cette question est au cœur de nos préoccupations communes et concerne l’ensemble de nos sociétés, quelle que soit leur aire culturelle ou géographique d’appartenance. Sur ce sujet, il faut à la fois comprendre et agir, comme les intervenants précédents l’ont souligné. La coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’OCI est importante et utile sur ces deux plans.

Je voulais d’abord souligner un premier point, qui est que l’action commune est efficace. D’importants succès ont en effet été enregistrés cette année dans la lutte contre Daech en Iraq et en Syrie. Par ailleurs, l’Équipe de surveillance du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l›État islamique d›Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés indiquait récemment que le volume de propagande du groupe sur Internet avait diminué. Ce sont des progrès qui méritent d’être soulignés.

Toutefois, force est de constater que Daech continue d’exercer un attrait important sur nombre d’individus, des jeunes surtout, dans bien des pays, et le mien ne fait pas exception. Il s’agit donc de mieux comprendre pour mieux prévenir et contrer ce phénomène. La propagande des groupes terroristes, et en particulier de Daech, cherche à captiver les futures recrues en jouant sur des ressorts politiques, économiques et sociaux, mais également psychiques, qui sont dangereusement puissants. Il n’y a pas de profil unique, ni d’explication simple; les spécialistes qui étudient la question l’ont parfaitement montré. Les raisons pour lesquelles des individus, parfois de manière très rapide, décident de rejoindre un groupe terroriste, sont multiples et complexes, et mêlent les dynamiques collectives et les trajectoires individuelles, les questions de sécurité, de géopolitique, de justice et de santé mentale, et d’autres encore.

Les recruteurs attirent les jeunes en jouant sur leur sentiment d’injustice et de marginalisation, en faisant appel à leur besoin d’argent et de reconnaissance et en leur promettant un idéal et une cause à défendre, là où ils ne rencontrent ensuite que tyrannie, barbarie et mort. Ils recourent au pouvoir fascinant des images pour sidérer les esprits et utilisent, si nécessaire, de véritables techniques de manipulation mentale pour les amener à rejeter leur environnement scolaire, professionnel et même familial. Ils sont particulièrement efficaces dans deux types d’espaces : Internet et les prisons. Cette « idéologie du chaos » est au cœur de la propagande terroriste et vise un double objectif : d’une part, répandre la terreur parmi la majorité et, d’autre part, recruter, au sein d’une minorité qui reste très circonscrite, de nouveaux combattants.

J’en viens maintenant au deuxième point, agir. Face à une menace d’une telle ampleur, chaque État, chaque organisation régionale a un rôle à jouer pour casser cette entreprise d’embrigadement à grande échelle. Dans le contexte actuel, une coopération renforcée entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de la coopération islamique est d’autant plus indispensable. L’Ambassadeur de l’Espagne a présenté tout à l’heure plusieurs propositions fort

intéressantes à cet égard. Cette coopération entre l’ONU et l’OCI peut aider à mieux comprendre les facteurs menant à la radicalisation violente et au terrorisme, et à améliorer notre action collective pour lutter contre cette menace. Mais il faut naturellement prendre garde à ne pas créer d’amalgames. C’est essentiel. Les musulmans sont, de très loin, les premières victimes du terrorisme.

Les deux institutions, ONU et OCI, ont des objectifs partagés. Le Programme d’action OCI-2025, adopté par le Sommet islamique d’Istanbul en avril 2016, et le Programme d’action décennal qui l’a précédé, ont appelé au renforcement du rôle de l’OCI en matière de prévention des conflits, de renforcement de la confiance, de maintien de la paix, de résolution des conflits et de réhabilitation après les conflits dans les États membres ainsi que dans les situations de conflit impliquant des communautés musulmanes.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ainsi que le Plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent offrent un excellent cadre à la coopération avec l’OCI. Comme cela a été souligné par l’Assemblée générale en juin dernier, la priorité doit désormais aller à la mise en œuvre des principales recommandations du Plan. Cette responsabilité incombe avant tout aux États Membres et aux organisations régionales, mais l’ONU est là pour les assister, qu’il s’agisse de la définition de cadres normatifs ou d’actions plus opérationnelles de renforcement des capacités. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme peut également être l’un des vecteurs de cette coopération renforcée.

Enfin, tout en renforçant la coopération entre les États et entre les organisations, nous devons mener ces efforts pour contrer la propagande terroriste avec l’aide du secteur privé, de la société civile et des acteurs de terrain qui contribuent à des sociétés civiles confiantes, et à des sociétés diverses et démocratiques, à des sociétés, enfin, qui créent des emplois pour leurs jeunes.

La France a le plus grand attachement pour la liberté d’opinion et d’expression et son lien intrinsèque avec la liberté de conviction et les autres droits fondamentaux qui permettent le respect du pluralisme et l’écoute de l’autre. Ces principes doivent être au cœur de nos enseignements, de nos comportements, de nos pratiques. Je ne peux que souscrire pleinement aux propos du professeur Diagne à cet égard, en matière de promotion du pluralisme.

Nous devons lutter contre le terrorisme et contrer sa propagande de haine avec la plus grande détermination, avec les moyens nécessaires et proportionnés, et toujours avec les armes du droit, dans le respect des libertés fondamentales. Car ce sont justement ces droits que les terroristes veulent anéantir, parce qu’ils sont au cœur de nos démocraties. La France continuera à prendre toute sa part à ces efforts.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sénégal d’avoir organisé ce débat et les intervenants de leurs déclarations importantes. La déclaration du Président S/PRST/2013/16 du 28 octobre 2013, sur la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de la coopération islamique (OCI), a représenté la reconnaissance tant attendue du rôle croissant de l’OCI dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que des possibilités de collaboration accrue avec l’ONU dans ces efforts.

Trois ans plus tard, la nécessité d’un partenariat solide entre l’ONU et l’OCI n’a jamais été plus grande. Ces dernières années ont été traumatisantes pour les communautés de l’ensemble du monde musulman. De nombreux pays ayant des populations musulmanes importantes sont victimes de l’instabilité et, dans certains cas, de conflits internes violents. Dans de nombreux contextes, cette instabilité a déclenché des tensions confessionnelles qui ont été exploitées par des groupes extrémistes violents pour semer la haine et la division. Des communautés ethniques et religieuses, qui dans de nombreux cas avaient vécu paisiblement ensemble pendant des siècles, ont été montées les unes contre les autres. Cela déchire le tissu social d’une grande partie du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord, en particulier. Cela contribue à des mouvements de population qui ont des incidences inquiétantes pour la stabilité et la cohésion futures de nombreux États. Des échos de ces tensions et de cette intolérance se font aussi entendre dans des pays très éloignés des centres de la foi islamique.

L’OCI a un rôle important à jouer pour contrecarrer ces messages de haine, éteindre les braises des conflits et promouvoir l’apaisement, la réconciliation et la compréhension. Associé à sa compréhension profonde du contexte religieux et culturel dans lequel s’inscrivent les communautés islamiques, le statut de l’OCI au sein du monde islamique fait qu’elle est particulièrement bien placée pour promouvoir la paix et la réconciliation en amplifiant les voix de la tolérance et de la modération.

Je voudrais mettre en relief trois domaines dans lesquels une plus grande coopération entre l'ONU et l'OCI est susceptible de renforcer leurs aptitudes respectives à servir la paix et la sécurité internationales.

Premièrement, nous accueillons favorablement les efforts déployés par l'OCI ces 10 dernières années pour renforcer sa capacité à contribuer à la prévention et au règlement des conflits. La Nouvelle-Zélande a toujours préconisé que l'ONU mette davantage l'accent sur la prévention des conflits, et plaidé en faveur d'une coopération renforcée avec les partenaires régionaux et autres à l'appui de ces efforts. L'OCI est à cet égard un partenaire naturel.

Par l'intermédiaire de son groupe pour la paix, la sécurité et la médiation, l'OCI a appuyé les efforts de médiation en Afghanistan, au Mali, en République centrafricaine et en Somalie, ainsi que, dans ma propre région, en Thaïlande et aux Philippines – pour ne citer que quelques exemples. L'OCI apporte à ces efforts sa compétence sans égale, ainsi que sa capacité à se rapprocher des communautés et des chefs religieux, à les mobiliser et à coopérer avec eux au service de la paix. Nous encourageons l'OCI à poursuivre et à étendre cet important travail.

Cela n'est nulle part plus nécessaire que dans les efforts en faveur de la fin des combats, de la réconciliation et de l'apaisement des divisions entre communautés islamiques en Syrie, en Iraq, au Yémen et dans les territoires palestiniens occupés. Il faut encourager et soutenir les efforts déployés par les responsables politiques, militaires et religieux de ces pays pour mettre un terme aux souffrances de leurs peuples, notamment en faisant preuve d'autorité et en prenant les décisions politiques difficiles indispensables pour parvenir au règlement pacifique de ces conflits. Les communautés touchées, quant à elles, auront besoin d'aide pour déterminer comment vivre de nouveau en paix les unes avec les autres. En étroite coopération avec l'ONU et d'autres médiateurs internationaux, l'OCI pourrait jouer un rôle de premier plan à l'appui de ces efforts. Nous nous félicitons de sa participation aux travaux du Groupe international de soutien pour la Syrie, ainsi que de ses efforts de médiation en Iraq.

Deuxièmement, nous prenons acte de l'immense contribution qu'apportent de nombreux pays de l'OCI à la gestion des flux sans précédent de réfugiés venus du monde entier, auxquels la communauté internationale est actuellement confrontée. Cinq des six pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés sont membres de l'OCI; au total, ils accueillent 6 millions de personnes. Les États membres de l'OCI se placent également aux premiers rangs des donateurs humanitaires. En outre, nous sommes conscients du rôle que joue l'OCI elle-même pour appuyer l'action humanitaire dans des situations telles que la Somalie et le Darfour, ainsi que chez certains de nos proches voisins d'Asie du Sud-Est.

Mais c'est peut-être dans la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce fléau dans les années à venir que la contribution de l'OCI nous semble receler le plus grand potentiel et être la plus nécessaire. Nombreuses sont les communautés à travers le monde qui sont actuellement confrontées à des problèmes graves et multiformes imputables aux forces extrémistes, qu'il s'agisse de terrorisme ou d'extrémisme violent ou de mouvements religieux et politiques résolument marqués par l'intolérance et l'exclusion. Ces batailles ne peuvent être livrées et remportées que par le dialogue et en faisant en sorte que les voix des cultures et communautés touchées s'élèvent en faveur de la paix.

Nous saluons la détermination de longue date de l'OCI à promouvoir la compréhension entre les différentes confessions et communautés, et à rejeter l'intolérance sous toutes ses formes. Tous ceux qui, au sein de la communauté internationale, soutiennent la modération et la préservation de sociétés pacifiques et ouvertes à tous doivent eux aussi honorer leur responsabilité à l'appui de ces efforts. Cela implique de coopérer avec les communautés pour prévenir la radicalisation de nos jeunes, et de rééduquer et réinsérer ceux qui ont cédé aux sirènes de la propagande extrémiste. Cela implique de lutter contre les politiques de haine et d'exclusion au sein de nos communautés, et d'en triompher. Et cela implique d'œuvrer ensemble, à l'échelle internationale, pour permettre aux voix de la tolérance et de la modération d'être entendues haut et fort.

C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande coopère régulièrement avec l'OCI et ses membres pour soutenir les initiatives qui promeuvent le dialogue et la compréhension, telles que le dialogue interconfessionnel et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies. Et c'est pourquoi nous sommes un fervent partisan du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, qui est à la fois une feuille de route importante et un guide pratique utile pour les autres acteurs internationaux en la matière, y compris l'OCI que nous encourageons à renforcer sa coopération avec l'ONU dans ce domaine.

Compte tenu des nombreux défis, la Nouvelle-Zélande se félicite de l’adoption, en avril, du Programme d’action OCI-2025, qui présente toute une gamme de mesures visant à renforcer le rôle de l’OCI dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix après un conflit. Les actions convenues lors des consultations bisannuelles entre l’ONU et l’OCI sont un cadre utile pour continuer de renforcer le partenariat stratégique noué entre l’OCI et le système des Nations Unies pour atteindre ces objectifs. La Nouvelle-Zélande est convaincue que ce partenariat peut contribuer concrètement au rétablissement de la paix et de la sécurité dans les communautés musulmanes et non musulmanes dans les années qui viennent.

M. Akahori (Japon) : Je voudrais moi aussi exprimer mes remerciements à M. Jenča et à M. Opeloyeru pour leurs exposés et, surtout, à M. Diagne pour son intervention éclairante.

La communauté internationale connaît aujourd’hui un large éventail de défis tels que le terrorisme, les troubles sociaux, l’instabilité politique et les conflits prolongés. Le monde islamique en particulier est confronté à de graves problèmes, y compris la propagation de l’extrémisme violent. Il est donc encourageant que l’Organisation de la coopération islamique (OCI) se consacre à la prévention et à la lutte contre l’idéologie extrémiste, à travers un partenariat stratégique avec l’ONU et d’autres moyens.

Le Japon croit que les conflits et l’extrémisme violent sont enracinés dans, et exacerbés par, les faiblesses de la gouvernance. À notre avis, les facteurs clefs pour des sociétés stables dans le monde islamique – un monde d’une diversité remarquable – sont l’inclusivité et la coexistence. Les efforts en vue de la réconciliation nationale, de la réforme administrative et de l’assainissement budgétaire revêtent une importance primordiale dans la création de sociétés bien gouvernées et inclusives.

Il est très encourageant que l’OCI partage ce point de vue et adopte une approche inclusive et globale pour lutter contre l’extrémisme. Les efforts déployés par l’OCI pour favoriser le dialogue et la coopération à l’échelle mondiale, en s’attaquant aux causes profondes du terrorisme, ont le potentiel d’améliorer la stabilité sociale et de renforcer les ressources humaines et, en fin de compte, d’atténuer le risque de marginalisation.

Nous croyons que l’OCI peut jouer un rôle plus important pour surmonter les défis immédiats auxquels le monde islamique est confronté aujourd’hui. L’action visant à répondre aux besoins humanitaires urgents sur le terrain et à soutenir le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées s’aligne sur les objectifs déclarés de l’OCI.

Les contributions de l’OCI aux efforts humanitaires au Yémen sont louables. L’Organisation pourrait faire davantage en Syrie, tant dans le domaine humanitaire que politique. Les efforts visant à soutenir le processus de paix israélo-palestinien et à améliorer les relations entre l’Iran et l’Arabie saoudite offrent également à l’OCI l’occasion d’atteindre ses objectifs de longue date. De tels efforts seront dans l’intérêt de l’ensemble de la communauté internationale.

La déclaration du Président du 28 octobre 2013 (S/PRST/2013/16) sur la coopération entre l’ONU et l’OCI contient de nombreuses actions qui sont encore utiles et pertinentes aujourd’hui. Je suis heureux que le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande l’ait évoquée.

Le Japon est convaincu que l’OCI jouera un rôle actif pour surmonter les défis et régler les conflits et, surtout, que son rôle d’établissement de la confiance deviendra d’autant plus important.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir convoqué la présente séance aujourd’hui. C’est une excellente occasion d’encourager l’Organisation de la coopération islamique dans ses efforts et de renforcer le partenariat stratégique entre l’ONU et l’OCI.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Sénégal.

Je voudrais, d’abord, remercier et féliciter, pour la qualité et la clarté de leurs exposés, nos intervenants du jour. Leurs présentations éclairantes me dispensent de revenir sur le cadre, les mécanismes et les modalités de la coopération multiforme qu’entretiennent l’ONU et l’Organisation de la coopération islamique (OCI). La séance de ce matin consacrée à cette coopération, vue sous l’angle de la lutte contre l’idéologie extrémiste, montre toute la vitalité des relations entre ces deux organisations qui partagent les mêmes idéaux de paix, de sécurité et de développement, pour ne citer que ceux-là.

Cette convergence de vues et d’objectifs est le fondement de la coopération dynamique entre l’ONU et l’OCI, marquée notamment par la tenue, depuis plus de 25 ans, de réunions bisannuelles de coordination, dont la dernière a eu lieu en mai 2016 à Genève et a abouti

à l’adoption d’une matrice d’action embrassant tous les domaines de coopération, et définissant et spécifiant les modalités et les mécanismes de mise en œuvre.

Cette vitalité de la coopération entre l’ONU et l’OCI se vérifie également sur le terrain, où ces deux grandes institutions ont eu à s’illustrer de manière fort positive, en travaillant étroitement à la restauration de la paix et de la sécurité aux quatre coins du monde, que ce soit en Asie – en Palestine, en Afghanistan et Yémen – ou en Europe – Bosnie-Herzégovine –, mais aussi en Afrique – Sierra Leone, Mali, République centrafricaine, Libye, Darfour et j’en passe. De fait, la relation entre l’ONU et l’OCI couvre tous les domaines de coopération dont s’occupe la coopération internationale, y compris le dialogue interculturel et la lutte contre l’extrémisme violent et le terrorisme.

Parlant d’extrémisme violent et de terrorisme, la délégation sénégalaise se félicite de la collaboration efficace qui existe entre l’OCI et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme en vue notamment du renforcement des capacités pour prévenir et combattre ces deux phénomènes. Les discours, et malheureusement, l’action du terrorisme et de l’extrémisme continuent de déstabiliser profondément nos sociétés en intoxiquant et entraînant une partie de la jeunesse et des femmes du monde dans des voies sans issue. Il faut le reconnaître, l’ampleur actuelle et les nouvelles formes du terrorisme rendent ce combat encore plus complexe et commandent que les États, les organisations internationales, mais aussi la société civile, adaptent et coordonnent mieux leurs stratégies et leurs méthodes de lutte.

Porte-voix du monde musulman, lequel a payé et continue de payer un tribut très lourd au terrorisme, l’OCI demeure plus que jamais interpellée. En vérité, ces actes injustifiables de terrorisme font du tort aux musulmans et suscitent, injustement, une méfiance voire une peur à l’égard de leur religion, l’islam. Le Sénégal réitère ici et solennellement sa condamnation du terrorisme sous toutes formes et dans toutes ses manifestations, et tient aussi à réfuter du haut de cette tribune toute tentative d’assimilation du terrorisme à une quelconque religion, culture ou civilisation, de la même qu’il dénonce la volonté d’instrumentalisation du comportement de quelques groupuscules d’égarés à des fins islamophobes.

Si nous devons nous féliciter des avancées significatives enregistrées sur le terrain dans la lutte contre Daech, Boko Haram, Al-Qaida au Maghreb islamique et j’en passe, dans la région des Grands Lacs en Afrique et dans la région du Sahel, force est de convenir que le tout sécuritaire n’est plus une solution adaptée pour venir à bout du fléau du terrorisme. En effet, quel que soit le nombre de terroristes éliminés physiquement, l’idéologie qui sous-tend leur action leur survivra, et longtemps, si cette idéologie n’est pas déconstruite. Aussi les oulémas, les érudits, les intellectuels et les autres éducateurs du monde ont-ils un grand rôle à jouer dans ce travail de déconstruction idéologique qui nécessite une interaction dynamique avec la jeunesse, les femmes et toutes les couches vulnérables, pour faire passer le message de paix et de modération sur lequel insistent tant le livre sacré des musulmans – le Coran – et les enseignements du prophète Mohamed. Cette stratégie préventive semble plus appropriée et occupe fort heureusement une place importante dans le programme de nos deux organisations, qui ont fait du dialogue interculturel un support majeur.

La collaboration entre l’OCI et l’Alliance des civilisations de l’Organisation des Nations Unies est une autre illustration de cette relation. La stratégie de l’Alliance met l’accent sur l’éducation des jeunes et des femmes et l’implication et l’utilisation à bon escient des médias dans la lutte contre l’extrémisme violent et le terrorisme. Il serait en effet inefficace de servir à la jeunesse et aux femmes des recettes déjà préparées dans des enceintes ou des réunions auxquelles elles n’auront pas été conviées. D’où l’appel du Sénégal pour une plus grande implication des jeunes et des femmes dans l’élaboration, et surtout la mise en œuvre, des stratégies futures de lutte contre ces deux fléaux, car ce sont eux – les jeunes et les femmes – qui sont les principales cibles mais aussi les principales victimes de ces fléaux.

C’est conscient de cette responsabilité que le Président Macky Sall du Sénégal, en sa qualité également de Président du Comité permanent pour l’information et les affaires culturelles de l’Organisation de la coopération islamique, a annoncé à Istanbul, lors du treizième sommet tenu en avril 2016, le lancement d’un prix international pour récompenser les médias et les hommes ou femmes des médias qui se sont illustrés dans la promotion du dialogue, de la tolérance et de l’harmonie culturelle. C’est le lieu pour moi d’appeler tous les États membres de l’OCI et de l’ONU à soutenir ce prix, qui engage les médias à œuvrer davantage pour la paix et la stabilité.

Si l’extrémisme a pu prospérer de manière aussi inquiétante, c’est parce que les conditions de sa

propagation ont été favorisées par la vulnérabilité d'une grande partie de nos populations, fortement affectées par la pauvreté et le sous-emploi, sur lesquels surfent les recruteurs qui leur font miroiter des rêves les précipitant dans le précipice du terrorisme. C'est tout l'intérêt de renforcer notre stratégie dans la lutte contre la pauvreté et le sous-emploi. Le nouveau programme d'action décennal de l'OCI (Programme d'action OCI-2025) accorde une place importante à l'éradication de l'extrême pauvreté dans les pays membres, un objectif partagé par les Nations Unies, d'où la nécessité de coordonner les actions pour une plus grande efficacité.

Pour terminer, je voudrais remercier, avec leurs collaborateurs, les Secrétaires généraux de de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de la coopération islamique, lesquels, ayant bien saisi l'ampleur et la complexité des défis, n'ont cessé d'œuvrer depuis des années pour une coopération méthodique et donc plus productive entre les deux organisations. J'exhorte leurs successeurs, à savoir M. António Guterres pour l'ONU et M. Yousef Al-Othaimeen pour l'OCI, à persévérer dans cette voie avec entre autres viatiques, les préconisations fort pertinentes du professeur Souleymane Bachir Diagne, à savoir utiliser la voie royale de l'éducation et renforcer le pluralisme et la conscience écologique, partout et à tous les niveaux.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Opeloyeru qui souhaite faire quelques observations suite aux interventions qui ont été faites.

M. Opeloyeru (*parle en anglais*) : Je voudrais tout simplement exprimer mes remerciements. Je voudrais, à la fin de cette très importante séance d'information et aussi au nom du nouveau Secrétaire général de l'OCI, M. Yousef Al-Othaimeen, qui a été installé dans ses fonctions il y a à peine quelques heures par le Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, exprimer mes sincères appréciation et gratitude aux intervenants pour leurs contributions pénétrantes et pour leurs idées, suggestions et avis constructifs et judicieux sur les moyens d'approfondir et d'enrichir la coopération stratégique entre l'ONU et l'OCI dans tous les domaines, en particulier sur la question d'actualité qu'est la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans le monde.

Je tiens à remercier M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et M. Souleymane Bachir Diagne, de leurs apports et de l'éclairage qu'ils ont apportés au présent débat. Il sera certainement tenu compte des différentes propositions formulées à cette séance d'informations lorsque nous mettrons à jour l'inventaire d'activités conjointes ONU-OCI et la matrice de nos actions conjointes menées au cours de l'exercice biennal actuel, des actions de notre généreux secrétariat et aussi des programmes d'action respectifs de nos États membres. Il n'y a aucun doute que nous restons déterminés à consolider et à élargir ces relations excellentes et en pleine expansion entre l'ONU et l'OCI, aux fins d'une communauté mondiale pacifique et sécurisée.

Enfin, nous avons aussi considéré les échanges fructueux qui ont lieu au Conseil, et pour cela nous attendons avec intérêt et ferme espoir la tenue d'une réunion d'information de ce type sur des questions d'actualité d'intérêt mutuel convenues en commun sur une base durable et régulière, peut-être tous les deux ans. Cela sera en phase avec la périodicité des réunions de consultation entre l'ONU et l'OCI qui se tiennent tous les deux ans, alternativement aux sièges des deux organisations, de sorte que nous puissions aussi bénéficier de la sagesse traditionnelle et collective qui émane de cette salle.

La séance est levée à 12 h 30.